

## Nombres

### PREMIÈRE PARTIE EN VUE DU DÉPART DU SINAI

#### *I — LE RECENSEMENT*

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse au désert de Sinai, dans la tente de réunion, le premier jour du second mois, la deuxième année après leur sortie du pays d'Égypte, en disant : <sup>2</sup> « Faites le compte de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant par tête le nom de tous les mâles <sup>3</sup> depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes aptes à porter les armes en Israël ; vous en ferez le dénombrement selon leurs troupes, toi et Aaron. <sup>4</sup> Il y aura avec vous un homme de chaque tribu, chef de sa maison patriarcale.

<sup>5</sup> Voici les noms de ceux qui se tiendront avec vous : Pour Ruben : Elisur, fils de Sédéur ; <sup>6</sup> pour Siméon : Salamiel, fils de Surisaddaï ; <sup>7</sup> pour Juda : Nahasson, fils d'Aminadab ; <sup>8</sup> pour Issachar : Nathanaël, fils de Suar ; <sup>9</sup> pour Zabulon : Eliab, fils de Hélon ; <sup>10</sup> pour les fils de Joseph, pour Ephraïm : Elisama, fils d'Ammiud ; pour Manassé : Gamaliel, fils de Phadassur ; <sup>11</sup> pour Benjamin : Abidan, fils de Gédéon ; <sup>12</sup> pour Dan : Ahiéser, fils d'Ammisaddaï ; <sup>13</sup> pour Aser : Phégiel, fils d'Ochran ; <sup>14</sup> pour Gad : Eliasaph, fils de Duel ; <sup>15</sup> pour Nephtali : Ahira, fils d'Énan. »

<sup>16</sup> Tels sont ceux qui furent appelés de l'assemblée ; ils étaient princes des tribus de leurs pères, chefs des milliers d'Israël.

<sup>17</sup> Moïse et Aaron, ayant pris ces hommes qui avaient été désignés par leurs noms, <sup>18</sup> convoquèrent toute l'assemblée pour le premier jour du deuxième mois. Et ils furent enregistrés selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant par tête les noms, depuis l'âge de vingt et au-dessus. <sup>19</sup> Comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse, celui-ci en fit le dénombrement dans le désert de Sinäi.

<sup>20</sup> Fils de Ruben, premier-né d'Israël, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms par tête, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter des armes : <sup>21</sup> les recensés de la tribu de Ruben furent quarante-six mille cinq cents.

<sup>22</sup> Fils de Siméon, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, leurs recensés en comptant les noms par tête, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>23</sup> les recensés de la tribu de Siméon furent cinquante-neuf mille trois cents.

<sup>24</sup> Fils de Gad, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>25</sup> les recensés de la tribu de Gad furent quarante-cinq mille six cent cinquante.

<sup>26</sup> Fils de Juda, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en

comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>27</sup> les recensés de la tribu de Juda furent soixante-quatorze mille six cents.

<sup>28</sup> Fils d'Issachar, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>29</sup> les recensés de la tribu d'Issachar furent cinquante-quatre mille quatre cents.

<sup>30</sup> Fils de Zabulon, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>31</sup> les recensés de la tribu de Zabulon furent cinquante-sept mille quatre cents.

<sup>32</sup> Fils de Joseph, — fils d'Ephraïm, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>33</sup> les recensés de la tribu d'Ephraïm furent quarante mille cinq cents. <sup>34</sup> — Fils de Manassé, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>35</sup> les recensés de la tribu de Manassé furent trente-deux mille deux cents.

<sup>36</sup> Fils de Benjamin, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les

armes : <sup>37</sup> les recensés de la tribu de Benjamin furent trente-cinq mille quatre cents.

<sup>38</sup> Fils de Dan, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>39</sup> les recensés de la tribu de Dan furent soixante-deux mille sept cents.

<sup>40</sup> Fils d'Aser, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>41</sup> les recensés de la tribu d'Aser furent quarante et un mille cinq cents.

<sup>42</sup> Fils de Nephtali, leurs descendants selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes en état de porter les armes : <sup>43</sup> les recensés de la tribu de Nephtali furent cinquante-trois mille quatre cents.

<sup>44</sup> Tels sont ceux qui furent recensés, que recensèrent Moïse et Aaron, avec les princes d'Israël, au nombre de douze : un homme pour chacune de leurs maisons patriarcales. <sup>45</sup> Tous les enfants d'Israël dont on fit le recensement, selon leurs maisons patriarcales, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les hommes d'Israël en état de porter les armes, <sup>46</sup> tous les recensés furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

<sup>47</sup> Les Lévites, selon leur tribu patriarcale, ne furent pas recensés avec eux.

<sup>48</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>49</sup> « Tu ne feras pas le recensement de la tribu de Lévi,

et tu n'en réuniras pas le compte avec celui des enfants d'Israël. <sup>50</sup> Remets à leur soin la demeure du témoignage, tous ses ustensiles et tout ce qui lui appartient. Ils porteront la Demeure et tous ses ustensiles, ils en feront le service, et ils camperont autour de la Demeure. <sup>51</sup> Quand la Demeure partira, les Lévités la démonteront ; quand la Demeure campera, les Lévités la dresseront ; et l'étranger qui s'en approchera sera puni de mort. <sup>52</sup> Les enfants d'Israël camperont chacun dans son camp, chacun près de sa bannière, selon leurs troupes. <sup>53</sup> Mais les Lévités camperont autour de la Demeure du témoignage, afin que ma colère n'éclate pas sur l'assemblée des enfants d'Israël ; et les Lévités auront la garde de la Demeure du témoignage. »

<sup>54</sup> Les enfants d'Israël agirent selon tout ce que Yahweh avait ordonné à Moïse ; ils firent ainsi.

## 2

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Les enfants d'Israël camperont chacun près de sa bannière, sous les enseignes de leurs maisons patriarcales ; ils camperont vis-à-vis de la tente de réunion, tout autour.

<sup>3</sup> A l'avant, vers l'orient, campera la bannière du camp de Juda, avec ses troupes ; le prince des fils de Juda est Nahasson, fils d'Aminadab, <sup>4</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de soixante-quatorze mille six cents hommes. <sup>5</sup> A ses côtés campera la tribu d'Issachar ; le prince des fils d'Issachar est Nathanaël, fils de Suar, <sup>6</sup> et son corps d'armée,

d'après les hommes recensés, est de cinquante-quatre mille quatre cents hommes. <sup>7</sup> Puis la tribu de Zabulon ; le prince des fils de Zabulon est Eliab, fils de Hélon, <sup>8</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de cinquante-sept mille quatre cents hommes. <sup>9</sup> Total pour le camp de Juda, d'après les hommes recensés : cent quatre-vingt-six mille quatre cents hommes, selon leurs troupes. Ils se mettront en marche les premiers.

<sup>10</sup> Au midi, la bannière du camp de Ruben, avec ses troupes ; le prince des fils de Ruben est Elisur, fils de Sédéur, <sup>11</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de quarante-six mille cinq cents hommes. <sup>12</sup> A ses côtés campera la tribu de Siméon ; le prince des fils de Siméon est Salamiel, fils de Surisaddaï, <sup>13</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de cinquante-neuf mille trois cents hommes. <sup>14</sup> Puis la tribu de Gad ; le chef des fils de Gad est Eliasaph, fils de Duel, <sup>15</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de quarante-cinq mille six cent cinquante hommes. <sup>16</sup> Total pour le camp de Ruben, d'après les hommes recensés : cent cinquante et un mille quatre cent cinquante hommes, selon leurs troupes. Ils se mettront en marche les seconds.

<sup>17</sup> Ensuite s'avancera la tente de réunion, le camp des Lévites au milieu des autres camps. Ils suivront dans la marche l'ordre de leur campement, chacun à son rang, selon sa bannière.

<sup>18</sup> A l'occident, la bannière d'Ephraïm, avec ses troupes ; le prince des fils d'Ephraïm est Elisama,

fil d'Ammiud, <sup>19</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de quarante mille cinq cents hommes. <sup>20</sup> A ses côtés campera la tribu de Manassé ; le prince des fils de Manassé est Gamaliel, fils de Phadassur, <sup>21</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de trente-deux mille deux cents hommes. <sup>22</sup> Puis la tribu de Benjamin ; le prince des fils de Benjamin est Abidan, fils de Gédéon, <sup>23</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de trente-cinq mille quatre cents hommes. <sup>24</sup> Total pour le camp d'Ephraïm, d'après les hommes recensés : cent huit mille et cent hommes, selon leurs troupes. Ils se mettront en marche les troisièmes.

<sup>25</sup> Au nord, la bannière du camp de Dan, avec ses troupes ; le prince des fils de Dan est Ahiéser, fils d'Ammissaddai, <sup>26</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de soixante-deux mille sept cents hommes. <sup>27</sup> A ses côtés campera la tribu d'Aser ; le prince des fils d'Aser est Phégriel, fils d'Ochran, <sup>28</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de quarante-et-un mille cinq cents hommes. <sup>29</sup> Puis la tribu de Nephtali ; le prince des fils de Nephtali est Ahira, fils d'Enan, <sup>30</sup> et son corps d'armée, d'après les hommes recensés, est de cinquante-trois mille quatre cents hommes. <sup>31</sup> Total pour le camp de Dan, d'après les hommes recensés : cent cinquante-sept mille six cents hommes. Ils se mettront en marche les derniers, selon leurs bannières. »

<sup>32</sup> Tels furent les enfants d'Israël inscrits au

recensement selon leurs maisons patriarcales. Total pour tous les hommes recensés, répartis en divers camps, selon leurs troupes d'armée : six cent trois mille cinq cent cinquante hommes. <sup>33</sup> Les Lévites ne furent pas compris dans le recensement avec les enfants d'Israël, suivant que Yahweh l'avait ordonné à Moïse. <sup>34</sup> Et les enfants d'Israël agirent selon tout ce que Yahweh avait ordonné à Moïse. C'est ainsi qu'ils campaient, selon leurs bannières, et ainsi qu'ils se mettaient en marche, chacun selon sa famille, selon sa maison patriarcale.

### 3

<sup>1</sup> Voici la postérité d'Aaron et de Moïse, au temps où Yahweh parla à Moïse sur la montagne de Sinäi

<sup>2</sup> Voici les noms des fils d'Aaron : Nadab, le premier-né, Abiu, Eléazar et Ithamar. <sup>3</sup> Tels sont les noms des fils d'Aaron, des prêtres ayant reçu l'onction, installés pour exercer le sacerdoce.

<sup>4</sup> Nadab et Abiu moururent devant Yahweh, lorsqu'ils apportèrent devant Yahweh du feu étranger, dans le désert de Sinäi ; ils n'avaient pas de fils. Eléazar et Ithamar exercèrent le sacerdoce en présence d'Aaron, leur père.

<sup>5</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>6</sup> « Fais approcher la tribu de Lévi, et tu la placeras devant Aaron le prêtre, pour qu'elle soit à son service. <sup>7</sup> Ils auront la charge de tout ce qui est commis à sa charge et à la charge de toute l'assemblée, devant la tente de réunion, faisant ainsi le service de la Demeure. <sup>8</sup> Ils seront



chargés de tous les ustensiles de la tente de réunion, et de ce qui est commis à la charge des enfants d'Israël : ils feront ainsi le service de la Demeure. <sup>9</sup> Tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils ; ils lui seront entièrement donnés, d'entre les enfants d'Israël. <sup>10</sup> Tu établiras Aaron et ses fils pour accomplir les fonctions de leur sacerdoce ; l'étranger qui approchera du sanctuaire sera puni de mort. »

<sup>11</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>12</sup> « Voici, j'ai pris les Lévites du milieu des enfants d'Israël, à la place de tout premier-né qui ouvre le sein de sa mère parmi les enfants d'Israël, et les Lévites sont à moi. <sup>13</sup> Car tout premier-né est à moi ; le jour où j'ai frappé tous les premiers nés dans le pays d'Égypte, je me suis consacré tout premier-né en Israël, tant des hommes que des animaux : ils sont à moi. Je suis Yahweh. »

<sup>14</sup> Yahweh parla à Moïse dans le désert de Sinaï, en disant : <sup>15</sup> « Fais le recensement des enfants de Lévi selon leurs maisons patriarcales, selon leurs familles. Tu feras le recensement de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus. »

<sup>16</sup> Moïse fit leur recensement sur l'ordre de Yahweh, selon qu'il lui avait été commandé.

<sup>17</sup> Voici les fils de Lévi, d'après leurs noms : Gerson, Caath et Mérari. — <sup>18</sup> Voici les noms des fils de Gerson, selon leurs familles : Lebni et Séméi. <sup>19</sup> Fils de Caath, selon leurs familles : Amram, Jésaar, Hébron et Oziel. <sup>20</sup> Fils de Mérari, selon leurs familles : Moholi et Musi. — Ce sont là les familles de Lévi selon leurs maisons patriarcales.

<sup>21</sup> De Gerson viennent la famille de Lebni et la famille de Séméi ; ce sont les familles de Gersonites. <sup>22</sup> Leurs recensés, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, leurs recensés furent sept mille cinq cents. <sup>23</sup> Les familles des Gersonites campaient derrière la Demeure, à l'occident. <sup>24</sup> Le prince de la maison patriarcale des Gersonites était Eliasaph, fils de Laël. <sup>25</sup> En ce qui concerne la tente de réunion, les fils de Gerson avaient la charge de la Demeure et de la tente, de sa couverture, du rideau qui est à l'entrée de la tente de réunion, <sup>26</sup> des tentures du parvis et du rideau de l'entrée du parvis, tout autour de la Demeure et de l'autel, et de ses cordages pour tout son service.

<sup>27</sup> De Caath viennent la famille des Amramites, la famille des Jéaarites, la famille des Hébronites et la famille des Oziélites ; ce sont là les familles des Caathites. <sup>28</sup> En comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, on en trouva huit mille six cents, chargés de la garde du sanctuaire. <sup>29</sup> Les familles des fils de Caath campaient au côté méridional de la Demeure. <sup>30</sup> Le prince de la maison patriarcale des familles des Caathites était Elisaphan, fils d'Oziel. <sup>31</sup> On confia à leur garde l'arche, la table de proposition, le chandelier, les autels, les ustensiles du sanctuaire avec lesquels on fait le service, le voile et tout ce qui se rapporte à son service. <sup>32</sup> Le prince des princes des Lévités était Eléazar, fils du prêtre Aaron ; il avait la surveillance de ceux qui étaient chargés de la garde du sanctuaire.

<sup>33</sup> De Mérari viennent la famille des Moholites et la famille des Musites : ce sont là les familles des Mérarites. <sup>34</sup> Leurs recensés, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent six mille deux cents. <sup>35</sup> Le prince de la maison patriarcale des familles de Mérari était Suriel, fils d'Abihaiel. Ils campaient au côté septentrional de la Demeure. <sup>36</sup> Les fils de Mérari eurent le soin et la garde des ais de la Demeure, de ses traverses, de ses colonnes et de leurs socles, de tous ses ustensiles et de tout son service, <sup>37</sup> des colonnes du parvis tout autour, de leurs socles, de leurs pieux et de leurs cordages.

<sup>38</sup> En face de la Demeure, à l'orient, devant la tente de réunion, au levant, campaient Moïse, Aaron et ses fils ; ils avaient la garde du sanctuaire, pour ce qui était remis à la garde des enfants d'Israël ; l'étranger qui s'en approcherait devait être puni de mort.

<sup>39</sup> Total des Lévites recensés dont Moïse fit le recensement sur l'ordre de Yahweh selon leurs familles, de tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus : vingt-deux mille.

<sup>40</sup> Yahweh dit à Moïse : « Fais le recensement de tous les premiers-nés mâles parmi les enfants d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et fais le compte de leurs noms. <sup>41</sup> Tu prendras les Lévites pour moi, — je suis Yahweh, — à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de tous les premiers-nés du bétail des enfants d'Israël. »

<sup>42</sup> Moïse fit le recensement de tous les premiers-nés parmi les enfants d'Israël, selon l'ordre que

Yahweh lui avait donné. <sup>43</sup> Tous les premiers-nés mâles, comptés par leurs noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, dont on fit le recensement, furent vingt-deux mille deux cent soixante-treize.

<sup>44</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant :  
<sup>45</sup> « Prends les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de leur bétail ; et les Lévites seront à moi. Je suis Yahweh. <sup>46</sup> Pour le rachat des deux cent soixante-treize d'entre les premiers-nés des enfants d'Israël qui dépassent le nombre des Lévites, <sup>47</sup> tu prendras cinq sicles par tête ; tu les prendras selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras. <sup>48</sup> Tu donneras l'argent à Aaron et à ses fils pour le rachat de ceux qui dépassent le nombre des Lévites. » <sup>49</sup> Moïse prit l'argent pour le rachat de ceux qui dépassaient le nombre des premiers-nés rachetés par les Lévites ; <sup>50</sup> il prit l'argent des premiers-nés des enfants d'Israël, mille trois cent soixante-cinq sicles, selon le sicle du sanctuaire. <sup>51</sup> Et Moïse donna l'argent du rachat à Aaron et à ses fils, sur l'ordre de Yahweh, selon que Yahweh l'avait ordonné à Moïse.

## 4

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse et à Aaron, en disant :  
<sup>2</sup> « Compte les fils de Caath parmi les enfants de Lévi, selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, <sup>3</sup> depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux

qui ont à faire le service, à remplir quelque fonction dans la tente de réunion.

<sup>4</sup> Voici quel sera le service des fils de Caath dans la tente de réunion : il portera sur les objets très saints. <sup>5</sup> Quand on lèvera le camp, Aaron et ses fils viendront descendre le voile et ils en couvriront l'arche du témoignage ; <sup>6</sup> ils mettront dessus une couverture de peau de veau marin, et ils étendront par-dessus un drap tout entier de pourpre violette ; puis ils placeront les barres de l'arche. <sup>7</sup> Ils étendront un drap de pourpre violette sur la table des pains de proposition, et ils mettront dessus les plats, les calices, les patères et les coupes pour les libations ; le pain perpétuel sera sur elle ; <sup>8</sup> ils étendront par-dessus un drap de cramoisi, qu'ils envelopperont d'une couverture de peau de veau de marin, et ils placeront les barres de la table. <sup>9</sup> Ils prendront un drap de pourpre violette et ils en couvriront le chandelier, ainsi que ses lampes, ses mouchettes, ses vases à cendre et tous ses vases à huile, nécessaires pour son service ; <sup>10</sup> puis, l'ayant mis, avec tous ses ustensiles, dans une couverture de peau de veau de marin, ils le placeront sur le brancard. <sup>11</sup> Ils étendront un drap de pourpre violette sur l'autel d'or, et, après l'avoir enveloppé d'une couverture de peau de veau de marin, ils y mettront les barres. <sup>12</sup> Ils prendront tous les ustensiles en usage pour le service dans le sanctuaire, et les ayant mis dans un drap de pourpre violette, ils les envelopperont d'une couverture de peau de veau de marin, et les placeront sur le brancard. <sup>13</sup> Ils

ôteront les cendres de l'autel et ils étendront par-dessus un drap de pourpre écarlate ; <sup>14</sup> ils mettront dessus tous les ustensiles nécessaires à son service, les brasiers, les fourchettes, les pelles, les bassins, tous les ustensiles de l'autel et, ayant étendu sur le tout une couverture de peau de veau de marin, ils y mettront les barres. <sup>15</sup> Quand Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le sanctuaire et tous les ustensiles du sanctuaire, et qu'on lèvera le camp, les fils de Caath viendront les emporter, mais ils ne toucheront pas les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent. — Voilà ce qu'auront à porter les fils de Caath dans la tente de réunion.

<sup>16</sup> Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, aura sous sa surveillance l'huile du chandelier, le parfum odoriférant, l'oblation perpétuelle et l'huile d'onction ; il aura la surveillance de toute la Demeure et de tout ce qu'elle contient, du sanctuaire et de tous ses ustensiles. »

<sup>17</sup> Yahweh parla à Moïse et à Aaron, en disant :

<sup>18</sup> « Prenez garde de faire retrancher la tribu des familles des Caathites du milieu des Lévités.

<sup>19</sup> Agissez ainsi à leur égard, afin qu'ils vivent et ne meurent point, quand ils s'approcheront des objets très saints. Aaron et ses fils viendront, et ils assigneront à chacun d'eux son service et ce qu'il a à porter ; <sup>20</sup> et les Lévités n'entreront pas pour voir un seul instant les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent. »

<sup>21</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant :

<sup>22</sup> « Compte aussi les fils de Gerson d'après leurs maisons patriarcales, d'après leurs familles ;

<sup>23</sup> tu feras leur recensement, depuis l'âge

de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, de tous ceux qui ont à faire le service, à remplir quelque fonction dans la tente de réunion.

<sup>24</sup> Voici le service des familles des Gersonites, ce qu'ils auront à faire et à porter. <sup>25</sup> Ils porteront les tentures de la Demeure et la tente de réunion, sa couverture et la couverture de peau de veau de marin qui se met par-dessus, le rideau qui est à l'entrée de la tente de réunion, <sup>26</sup> les tentures du parvis et le rideau de l'entrée de la porte du parvis, tout autour de la Demeure et de l'autel, leurs cordages et tous les ustensiles à leur usage ; et ils feront tout le service qui s'y rapporte. <sup>27</sup> Tout le service des fils des Gersonites sera sous les ordres d'Aaron et de ses fils, pour tout ce qu'ils auront à porter et pour tout ce qu'ils auront à faire ; vous remettrez à leur garde toutes les choses qu'ils ont à porter. <sup>28</sup> Tel est le service des familles des fils des Gersonites à l'égard de la tente de réunion ; ils exerceront leur charge sous la direction d'Ithamar, fils d'Aaron, le prêtre.

<sup>29</sup> Tu feras le recensement des fils de Mérari selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales ; <sup>30</sup> tu les recenseras, depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui ont à faire le service, à remplir quelque fonction dans la tente de réunion ;

<sup>31</sup> Voici ce qui sera remis à leur charge, ce qu'ils auront à porter selon tout leur service dans la tente de réunion : les ais de la Demeure, ses traverses, ses colonnes, ses socles ; <sup>32</sup> les

colonnes du parvis qui l'entoure, leurs socles, leurs pieux, leurs cordages, tous leurs ustensiles et tout ce qui se rapporte à leur service. Vous ferez l'inventaire par leurs noms des objets qui leur ont été confiés pour les porter ; <sup>33</sup> Tel est le service des familles des fils de Mérari, tout leur service à l'égard de la tente de réunion, sous la direction d'Ithamar, fils d'Aaron, le prêtre ».

<sup>34</sup> Moïse, Aaron et les princes de l'assemblée firent le recensement des fils des Caathites selon leurs familles et selon leurs maisons patriarcales, <sup>35</sup> depuis l'âge de trente et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui avaient à faire le service, à remplir quelque fonction dans la tente de réunion. <sup>36</sup> Les recensés, selon leurs familles, furent deux mille sept cent cinquante. <sup>37</sup> Ce furent là les recensés des familles des Caathites, tous ceux qui remplissaient un service dans la tente de réunion. Moïse et Aaron en firent le recensement selon l'ordre de Yahweh par l'organe de Moïse.

<sup>38</sup> Les recensés des fils de Gerson selon leurs familles et selon leurs maisons patriarcales, <sup>39</sup> depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui avaient à faire le service, à remplir quelque fonction dans la tente de réunion, <sup>40</sup> les recensés selon leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, furent deux mille six cent trente. <sup>41</sup> Ce furent là les recensés des familles des fils de Gerson, tous ceux qui remplissaient un service dans la tente de réunion. Moïse et Aaron en firent le recensement sur l'ordre de Yahweh.

<sup>42</sup> Les recensés des fils de Mérari selon



leurs familles, selon leurs maisons patriarcales, <sup>43</sup> depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui avaient à faire le service, à remplir quelque fonction dans la tente de réunion, <sup>44</sup> les recensés, selon leurs familles, furent trois mille deux cents. <sup>45</sup> Ce furent là les recensés des familles des fils de Mérari. Moïse et Aaron en firent le recensement sur l'ordre de Yahweh par l'organe de Moïse.

<sup>46</sup> Tous les recensés des Lévités, dont Moïse, Aaron et les princes d'Israël firent le recensement, selon leurs familles et selon leurs maisons patriarcales, <sup>47</sup> depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui avaient à remplir quelque fonction, dans le service et le transport, à l'égard de la tente de réunion, <sup>48</sup> tous les recensés furent huit mille cinq cent quatre-vingts. <sup>49</sup> On en fit le recensement selon l'ordre de Yahweh par l'organe de Moïse, en assignant à chacun le service qu'il devait faire et ce qu'il devait porter ; c'est ainsi qu'ils furent recensés, comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse.

## 5

### *II – LÉGISLATIONS COMPLÉMENTAIRES*

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant :  
<sup>2</sup> « Ordonne aux enfants d'Israël de faire sortir du camp quiconque à la lèpre et quiconque a une gonorrhée, et quiconque est souillé par un cadavre. <sup>3</sup> Hommes ou femmes, vous les ferez sortir du camp, afin qu'ils ne souillent pas leur camp, au milieu duquel j'habite. »

<sup>4</sup> Les enfants d'Israël firent ainsi, et ils les firent sortir hors du camp ; comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël.

<sup>5</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>6</sup> « Dis aux enfants d'Israël : Si quelqu'un, homme ou femme, commet quelqu'un de tous les péchés qui cause un préjudice au prochain, en se rendant infidèle envers Yahweh, et qu'il se soit rendu coupable, <sup>7</sup> il confessera son péché et il restituera en son entier l'objet mal acquis, en y ajoutant un cinquième ; il le remettra à celui envers qui il s'est rendu coupable. <sup>8</sup> Si celui-ci n'a pas de représentant à qui puisse être rendu l'objet du délit, cet objet revient à Yahweh, au prêtre, outre le bélier expiatoire avec lequel on fera l'expiation pour le coupable ».

<sup>9</sup> « Toute offrande prélevée sur les choses saintes que les enfants d'Israël présentent au prêtre, appartiendra à celui-ci ; <sup>10</sup> les choses que tout homme aura consacré seront à lui ; ce que chacun donne au prêtre lui appartiendra ».

<sup>11</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>12</sup> « Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Si une femme mariée se détourne et devient infidèle à son mari, <sup>13</sup> un autre homme ayant eu commerce avec elle, et que la chose soit cachée aux yeux de son mari, cette femme s'étant souillée en secret, sans qu'il y ait eu de témoin contre elle, et sans qu'elle ait été prise sur le fait : <sup>14</sup> — si le mari est saisi d'un esprit de jalousie et qu'il soit jaloux de sa femme qui s'est souillée, ou bien s'il est saisi d'un esprit de jalousie et qu'il soit jaloux de sa femme qui ne s'est pas souillée : <sup>15</sup> cet homme

amènera sa femme au prêtre et il apportera une offrande à cause d'elle, un dixième d'épha de farine d'orge ; il n'y versera pas d'huile et n'y mettra pas d'encens, car c'est une oblation de jalousie, une oblation de souvenir, qui rappelle une prévarication.

<sup>16</sup> Le prêtre la fera approcher de l'autel et se tenir debout devant Yahweh. <sup>17</sup> Le prêtre prendra de l'eau sainte dans un vase de terre et, ayant pris de la poussière sur le sol de la Demeure, il la mettra dans l'eau. <sup>18</sup> Le prêtre fera tenir la femme debout devant Yahweh, il dénouera la chevelure de la tête de la femme et lui posera sur les mains l'oblation de souvenir ; c'est une oblation de jalousie. Le prêtre aura dans la main les eaux amères qui apportent la malédiction. <sup>19</sup> Le prêtre adjurera la femme et lui dira : Si aucun homme n'a couché avec toi, et si tu ne t'es pas détournée pour te souiller, étant sous la puissance de ton mari, sois préservée de l'effet de ces eaux amères qui apportent la malédiction. <sup>20</sup> Mais si, étant sous la puissance de ton mari, tu t'es détournée et t'es souillée, et si un autre homme que ton mari a couché avec toi : <sup>21</sup> — le prêtre adjurera la femme par le serment d'imprécation, et lui dira : — Que Yahweh fasse de toi une malédiction et une exécration au milieu de ton peuple, en faisant maigrir tes flancs et enfler ton ventre, <sup>22</sup> et que ces eaux qui apportent la malédiction entrent dans tes entrailles pour te faire enfler le ventre et maigrir les flancs ! Et la femme dira : Amen ! Amen !

<sup>23</sup> Le prêtre écrira ces imprécations sur un rouleau, et il les effacera ensuite dans les eaux amères. <sup>24</sup> Puis il fera boire à la femme les eaux amères qui apportent la malédiction, et les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour lui être amères. <sup>25</sup> Le prêtre, ayant pris des mains de la femme l'oblation de jalousie, la balancera devant Yahweh, et l'approchera de l'autel ; <sup>26</sup> il prendra une poignée de cette oblation comme mémorial, et il la fera fumer sur l'autel ; et après cela, il fera boire les eaux à la femme. <sup>27</sup> Quand il lui fera boire les eaux, il arrivera, si elle s'est souillée et a été infidèle à son mari, que les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour lui être amères : son ventre s'enflera, ses flancs maigriront, et cette femme sera une malédiction au milieu de son peuple. <sup>28</sup> Mais si la femme ne s'est pas souillée et qu'elle soit pure, elle sera préservée, et elle aura des enfants.

<sup>29</sup> Telle est la loi sur la jalousie, quand une femme, étant sous la puissance de son mari, se détourne et se souille, <sup>30</sup> ou quand l'esprit de jalousie s'empare d'un mari et qu'il devient jaloux de sa femme : il fera tenir sa femme debout devant Yahweh, et le prêtre lui appliquera cette loi dans son entier. <sup>31</sup> Le mari sera exempt de faute ; mais la femme portera son iniquité ».

## 6

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Lorsqu'un homme ou une femme se sépare par un vœu, un

vœu de nazaréen, pour se séparer en l'honneur de Yahweh, <sup>3</sup> il s'abstiendra de vin et boisson enivrante ; il ne boira ni vinaigre fait avec du vin, ni vinaigre fait avec une boisson enivrante ; il ne boira d'aucun jus de raisin ; il ne mangera ni raisins frais, ni raisins secs. <sup>4</sup> Pendant tout le temps de son nazaréat, il ne mangera d'aucun produit de la vigne, depuis les pépins jusqu'à la peau du raisin. <sup>5</sup> Pendant tout le temps du vœu de son nazaréat, le rasoir ne passera pas sur sa tête ; jusqu'à l'accomplissement des jours pour la durée desquels il se sépare en l'honneur de Yahweh, il sera saint, laissant croître librement ses cheveux. <sup>6</sup> Tout le temps pendant lequel il se sépare en l'honneur de Yahweh, il ne s'approchera d'aucun corps mort ; <sup>7</sup> il ne se souillera ni pour son père, ni pour sa mère, ni pour son frère ou sa sœur, à leur mort, car il porte sur sa tête la consécration à son Dieu. <sup>8</sup> Tout le temps de son nazaréat, il est consacré à Yahweh. <sup>9</sup> Si quelqu'un meurt subitement près de lui, et que sa tête consacrée soit ainsi souillée, il se rasera la tête le jour de sa purification ; il la rasera le septième jour. <sup>10</sup> Et le huitième jour, il apportera au prêtre deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, à l'entrée de la tente de réunion. <sup>11</sup> Le prêtre offrira l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, et il fera pour lui l'expiation pour son péché à l'occasion du mort. Ce jour-là, le nazaréen consacrera sa tête. <sup>12</sup> Il consacrera de nouveau à Yahweh les jours de son nazaréat, et il offrira un agneau d'un an en sacrifice de réparation ; les jours

précédents sont nuls, parce que son nazaréat a été souillé.

<sup>13</sup> Voici la loi du nazaréen. Le jour où il aura accompli le temps de son nazaréat, on le fera venir à l'entrée de la tente de réunion. <sup>14</sup> Il présentera son offrande à Yahweh : un agneau d'un an, sans défaut, pour l'holocauste ; une brebis d'un an, sans défaut, pour le sacrifice pour le péché ; un bélier sans défaut pour le sacrifice pacifique ; <sup>15</sup> ainsi qu'une corbeille de pains sans levain, de gâteaux de fleur de farine pétris à l'huile, et de galettes sans levain arrosées d'huile, avec l'oblation et les libations ordinaires. <sup>16</sup> Le prêtre les présentera devant Yahweh, et il offrira son sacrifice pour le péché et son holocauste. <sup>17</sup> Puis il offrira le bélier en sacrifice pacifique à Yahweh, avec la corbeille de pains sans levain ; le prêtre fera son oblation et sa libation. <sup>18</sup> Le nazaréen rasera, à l'entrée de la tente de réunion, sa tête consacrée ; et prenant les cheveux de sa tête consacrée, il les mettra sur le feu qui est sous la victime du sacrifice pacifique. <sup>19</sup> Le prêtre prendra l'épaule du bélier quand elle sera cuite, un gâteau sans levain de la corbeille et une galette sans levain ; et, les ayant posés sur les mains du nazaréen, après que celui-ci aura rasé sa tête consacrée, <sup>20</sup> le prêtre les balancera devant Yahweh : c'est une chose sainte qui appartient au prêtre, outre la poitrine balancée et la cuisse prélevée. Après cela le nazaréen pourra boire du vin.

<sup>21</sup> Telle est la loi du nazaréen qui a fait un vœu, telle est son offrande à Yahweh pour son

nazaréat, outre ce que ses moyens lui permettront de faire. Selon le vœu qu'il aura fait, ainsi il agira d'après la loi de son nazaréat. »

<sup>22</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>23</sup> « Parle à Aaron et à ses fils en disant : Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël, vous leur direz : <sup>24</sup> Que Yahweh te bénisse et te garde ! <sup>25</sup> Que Yahweh fasse luire sa face sur toi, et qu'il t'accorde sa grâce ! <sup>26</sup> Que Yahweh lève sa face vers toi, et qu'il te donne la paix ! — <sup>27</sup> C'est ainsi qu'ils mettront mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai. »

### III— DERNIERS ÉVÉNEMENTS DU SÉJOUR AU SINAÏ

## 7

<sup>1</sup> Le jour où Moïse acheva de dresser la Demeure, de l'oindre et de la sanctifier avec tous ses ustensiles, ainsi que l'autel avec tous ses ustensiles ; lorsqu'il les eut oints et sanctifiés, <sup>2</sup> les princes d'Israël, chefs de leurs maisons patriarcales, présentèrent leurs offrandes : c'étaient les princes des tribus, ceux qui avaient présidé au dénombrement. <sup>3</sup> Ils amenèrent leur offrande devant Yahweh : six chars couverts et douze bœufs, soit un char pour deux princes et un bœuf pour chaque prince, et ils les présentèrent devant la Demeure.

<sup>4</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>5</sup> « Reçois d'eux ces choses, et qu'elles soient employées pour le service de la tente de réunion ; tu les donneras aux Lévites, à chacun selon les besoins de son service. » <sup>6</sup> Moïse, ayant pris les chars et

les bœufs, les remit aux Lévites. <sup>7</sup> Il donna deux chars et quatre bœufs aux fils de Gerson, selon les besoins de leur service ; <sup>8</sup> il donna quatre chars et huit bœufs aux fils de Mérari, selon les besoins de leur service, sous la surveillance d'Ithamar, fils d'Aaron, le prêtre. <sup>9</sup> Mais il n'en donna pas aux fils de Caath, parce que, ayant le service des objets sacrés, ils devaient les porter sur leurs épaules.

<sup>10</sup> Les princes présentèrent leur offrande pour la dédicace de l'autel, le jour où on l'oignit ; les princes présentèrent leur offrande devant l'autel. <sup>11</sup> Et Yahweh dit à Moïse : « Que chaque jour un prince vienne présenter son offrande pour la dédicace de l'autel. »

<sup>12</sup> Celui qui présenta son offrande le premier jour fut Nahasson, fils d'Aminadab, de la tribu de Juda. <sup>13</sup> Il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>14</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>15</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>16</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>17</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nahasson, fils d'Aminadab.

<sup>18</sup> Le second jour, Nathanaël, fils de Suar, prince de la tribu d'Issachar, présenta son offrande. <sup>19</sup> Il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire,



l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>20</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>21</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>22</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>23</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nathanaël, fils de Suar.

<sup>24</sup> Le troisième jour vint le prince des fils de Zabulon, Eliab, fils de Hélon ; <sup>25</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>26</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>27</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>28</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>29</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Eliab, fils de Hélon.

<sup>30</sup> Le quatrième jour vint le prince des fils de Ruben, Elisur, fils de Sédéur ; <sup>31</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>32</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>33</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>34</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>35</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq

agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisur, fils de Sédéur.

<sup>36</sup> Le cinquième jour vint le prince des fils de Siméon, Salamiel, fils de Surisaddaï ; <sup>37</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>38</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>39</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>40</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>41</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Salamiel, fils de Surisaddaï.

<sup>42</sup> Le sixième jour vint le prince des fils de Gad, Eliasaph, fils de Duel ; <sup>43</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>44</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>45</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>46</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>47</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Eliasaph, fils de Duel.

<sup>48</sup> Le septième jour vint le prince des fils d'Ephraïm, Elisama, fils d'Ammiud ; <sup>49</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de

fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ;  
<sup>50</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;  
<sup>51</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un  
an pour l'holocauste ; <sup>52</sup> un bouc pour le sacrifice  
pour le péché, <sup>53</sup> et, pour le sacrifice pacifique,  
deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq  
agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elisama,  
fils d'Ammiud.

<sup>54</sup> Le huitième jour vint le prince des fils de  
Manassé, Gamaliel, fils de Phadassur ; <sup>55</sup> il offrit :  
un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et  
une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon  
le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de  
fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ;  
<sup>56</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;  
<sup>57</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un  
an pour l'holocauste ; <sup>58</sup> un bouc pour le sacrifice  
pour le péché, <sup>59</sup> et, pour le sacrifice pacifique,  
deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq  
agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Gamaliel,  
fils de Phadassur.

<sup>60</sup> Le neuvième jour vint le prince des fils de  
Benjamin, Abidan, fils de Gédéon ; <sup>61</sup> il offrit :  
un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et  
une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon  
le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de  
fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ;  
<sup>62</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ;  
<sup>63</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un  
an pour l'holocauste ; <sup>64</sup> un bouc pour le sacrifice  
pour le péché, <sup>65</sup> et, pour le sacrifice pacifique,  
deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq

agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Gédéon.

<sup>66</sup> Le dixième jour vint le prince des fils de Dan, Ahiéser, fils d'Ammisaddaï ; <sup>67</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>68</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>69</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>70</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>71</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahiéser, fils d'Ammisaddaï.

<sup>72</sup> Le onzième jour vint le prince des fils d'Aser, Phégiel, fils d'Ochran ; <sup>73</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>74</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>75</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>76</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>77</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Phégiel, fils d'Ochran.

<sup>78</sup> Le douzième jour vint le prince des fils de Nephtali, Ahira, fils d'Enan ; <sup>79</sup> il offrit : un plat d'argent du poids de cent trente sicles, et une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur

de farine pétrie à l'huile, pour l'oblation ; <sup>80</sup> un godet d'or de dix sicles, plein de parfum ; <sup>81</sup> un jeune taureau, un bélier et un agneau d'un an pour l'holocauste ; <sup>82</sup> un bouc pour le sacrifice pour le péché, <sup>83</sup> et, pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahira, fils d'Enan.

<sup>84</sup> Tels furent les dons des princes d'Israël pour la dédicace de l'autel, le jour où on l'oignit : douze plats d'argent, douze coupes d'argents et douze godets d'or ; <sup>85</sup> chaque plat d'argent pesait cent trente sicles, et chaque coupe soixante-dix ; total de l'argent de ces ustensiles : deux mille quatre cent sicles, selon le sicle du sanctuaire ; — <sup>86</sup> les douze godets d'or pleins de parfum, chacun de dix sicles, selon le sicle du sanctuaire ; total de l'or des godets : cent vingt sicles. — <sup>87</sup> Total des animaux pour l'holocauste : douze jeunes taureaux, douze béliers et douze agneaux d'un an, avec leurs oblations. Douze boucs pour le sacrifice pour le péché. — <sup>88</sup> Total des animaux pour le sacrifice pacifique : vingt-quatre bœufs, soixante béliers, soixante boucs et soixante agneaux d'un an. Tels furent les dons offerts pour la dédicace de l'autel, après qu'on l'eut oint.

<sup>89</sup> Lorsque Moïse entra dans la tente de réunion pour parler avec Yahweh, il entendait la voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire placé sur l'arche du témoignage, entre les deux chérubins. Et il lui parlait.

## 8

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Parle à Aaron et tu lui diras : Lorsque tu placeras les lampes sur le chandelier, c'est sur le devant du chandelier que les sept lampes donneront leur lumière. » <sup>3</sup> Aaron fit ainsi ; il plaça les lampes sur le devant du chandelier, comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse. <sup>4</sup> Le chandelier était fait d'or battu ; jusqu'à son pied, jusqu'à ses fleurs, il était d'or battu ; Moïse l'avait fait selon le modèle que Yahweh lui avait montré.

<sup>5</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>6</sup> « Prends les Lévites du milieu des enfants d'Israël et purifie-les. <sup>7</sup> Voici comment tu les purifieras : Fais sur eux une aspersion d'eau expiatoire ; qu'ils passent le rasoir sur tout leur corps, qu'ils lavent leurs vêtements, et qu'ils se purifient ainsi. <sup>8</sup> Ils prendront ensuite un jeune taureau pour l'holocauste, avec son oblation de fleur de farine pétrie à l'huile ; et tu prendras un second jeune taureau pour le sacrifice pour le péché. <sup>9</sup> Tu feras approcher les Lévites devant la tente de réunion, et tu convoqueras toute l'assemblée des enfants d'Israël. <sup>10</sup> Tu feras approcher les Lévites devant Yahweh, et les enfants d'Israël poseront leurs mains sur les Lévites. <sup>11</sup> Aaron offrira les Lévites en offrande balancée devant Yahweh, de la part des enfants d'Israël, afin qu'ils soient pour faire le service de Yahweh. <sup>12</sup> Les Lévites poseront leurs mains sur la tête des taureaux, et tu offriras l'un en sacrifice pour le péché, l'autre en holocauste à Yahweh, afin de faire l'expiation pour les Lévites. <sup>13</sup> Tu feras

tenir les Lévites debout devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras en offrande balancée à Yahweh. <sup>14</sup> Tu sépareras les Lévites du milieu des enfants d'Israël, et les Lévites seront à moi ; <sup>15</sup> après quoi les Lévites viendront faire le service dans la tente de réunion. C'est ainsi que tu les purifieras et que tu les offriras en offrande balancée. <sup>16</sup> Car ils me sont entièrement donnés du milieu des enfants d'Israël ; je les ai pris pour moi à la place de tout premier-né, ouvrant le sein de sa mère, de tout premier-né des enfants d'Israël. <sup>17</sup> Car tout premier-né des enfants d'Israël est à moi, tant des hommes que des animaux ; le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je me les suis consacrés. <sup>18</sup> Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël ; <sup>19</sup> et j'ai donné entièrement les Lévites à Aaron et à ses fils, du milieu des enfants d'Israël, pour faire le service des enfants d'Israël dans la tente de réunion, pour qu'ils fassent l'expiation pour les enfants d'Israël, afin que les enfants d'Israël ne soient frappés d'aucune plaie, quand ils s'approcheront du sanctuaire. »

<sup>20</sup> Moïse, Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël firent à l'égard des Lévites tout ce que Yahweh avait ordonné à Moïse touchant les Lévites ; ainsi firent à leur égard les enfants d'Israël. <sup>21</sup> Les Lévites se purifièrent et lavèrent leurs vêtements ; Aaron les offrit en offrande balancée devant Yahweh, et il fit l'expiation pour eux, afin de les purifier. <sup>22</sup> Après quoi, les Lévites vinrent faire leur service dans la tente

de réunion, en présence d'Aaron et de ses fils. Selon ce que Yahweh avait ordonné à Moïse touchant les Lévites, ainsi fit-on à leur égard.

<sup>23</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>24</sup> « Voici ce qui concerne les Lévites. A partir de vingt-cinq ans et au-dessus, le Lévite entrera au service de la tente de réunion pour y exercer une fonction. <sup>25</sup> A partir de cinquante ans, il sortira de fonction et ne servira plus ; <sup>26</sup> il aidera ses frères, dans la tente de réunion, à garder ce qui doit être observé ; mais il ne fera plus de service. Tu agiras ainsi à l'égard des Lévites au sujet de leurs fonctions. »

## 9

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, dans le désert de Sinäi, le premier mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Égypte. Il dit : <sup>2</sup> « Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au temps fixé. <sup>3</sup> Vous la ferez au temps fixé, le quatorzième jour de ce mois, entre les deux soirs : c'est le temps fixé ; vous la ferez selon toutes les lois et toutes les ordonnances qui la concernent. » <sup>4</sup> Moïse parla donc aux enfants d'Israël, afin qu'ils fissent la Pâque. <sup>5</sup> Et ils firent la Pâque le quatorzième jour du premier mois, entre les deux soirs, dans le désert de Sinäi. Selon tout ce que Yahweh avait ordonné à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël.

<sup>6</sup> Il y eut des hommes qui se trouvaient impurs à cause d'un cadavre et qui ne purent faire la Pâque ce jour-là. S'étant présentés le jour même devant Moïse et Aaron, <sup>7</sup> ils



dirent à Moïse : « Nous sommes impurs à cause d'un cadavre ; pourquoi serions-nous privés de présenter l'offrande de Yahweh, au temps fixé, au milieu des enfants d'Israël ? » <sup>8</sup> Moïse leur répondit : « Attendez que j'apprenne ce que Yahweh vous ordonnera. »

<sup>9</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>10</sup> « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Si quelqu'un, parmi vous ou parmi vos descendants, se trouve impur à cause d'un cadavre ou est en voyage au loin, il fera la Pâque en l'honneur de Yahweh. <sup>11</sup> C'est au second mois qu'ils la feront, le quatorzième jour, entre les deux soirs ; ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères. <sup>12</sup> Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et ils n'en briseront pas les os. Ils la célébreront selon toutes les prescriptions relatives à la Pâque.

<sup>13</sup> Si quelqu'un, étant pur et n'étant pas en voyage, omet de faire la Pâque, il sera retranché de son peuple ; parce qu'il n'a pas présenté l'offrande de Yahweh au temps fixé, il portera son péché.

<sup>14</sup> Si un étranger séjournant chez vous fait la Pâque de Yahweh, il observera les lois et ordonnances concernant la Pâque. Il y aura une même loi pour vous, pour l'étranger comme pour l'indigène. »

<sup>15</sup> Le jour où la Demeure fut dressée, la nuée couvrit la Demeure : qui est la tente du témoignage ; depuis le soir jusqu'au matin, il y eut sur la Demeure comme l'apparence d'un feu. <sup>16</sup> Il en fut ainsi continuellement : la

nuée couvrait la Demeure, et la nuit elle avait l'apparence d'un feu. <sup>17</sup> Quand la nuée s'élevait de dessus la tente, les enfants d'Israël levaient le camp, et, à l'endroit où la nuée s'arrêtait, ils dressaient le camp. <sup>18</sup> Au commandement de Yahweh, les enfants d'Israël levaient le camp, et au commandement de Yahweh ils le dressaient ; ils restaient campés tant que la nuée se reposait sur la Demeure. <sup>19</sup> Quand la nuée restait longtemps sur la Demeure, les enfants d'Israël observaient le commandement de Yahweh et ne levaient pas le camp. <sup>20</sup> Il en était de même quand la nuée ne s'arrêtait que peu de jours sur la Demeure : au commandement de Yahweh ils dressaient le camp, et au commandement de Yahweh ils le levaient. <sup>21</sup> Si la nuée se reposait seulement du soir au matin, et s'élevait le matin, ils levaient le camp ; ou, si la nuée s'élevait après un jour et une nuit, ils levaient le camp. <sup>22</sup> Si la nuée s'arrêtait sur la Demeure plusieurs jours, un mois ou une année, les enfants d'Israël restaient campés, et ne levaient pas le camp ; mais, dès qu'elle s'élevait, ils levaient le camp. <sup>23</sup> Au commandement de Yahweh ils dressaient le camp, et au commandement de Yahweh ils levaient le camp ; ils observaient le commandement de Yahweh, conformément à l'ordre de Yahweh transmis par Moïse.

## 10

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Fais-toi deux trompettes d'argent ; tu les feras d'argent battu. Elles te serviront pour la convocation de l'assemblée et pour la levée des camps. <sup>3</sup> Quand

on en sonnera, toute l'assemblée se réunira auprès de toi, à l'entrée de la tente de réunion. <sup>4</sup> Si l'on ne sonne que d'une trompette, les princes seulement, les chefs des milliers d'Israël, se réuniront auprès de toi. <sup>5</sup> Quand vous sonnerez avec éclat, ceux qui campent à l'orient se mettront en marche ; <sup>6</sup> quand vous sonnerez avec éclat pour la seconde fois, ceux qui campent au midi se mettront en marche ; on sonnera avec éclat pour leur départ. <sup>7</sup> Vous sonnerez aussi pour convoquer l'assemblée, mais non avec éclat. <sup>8</sup> Les fils d'Aaron, les prêtres, sonneront des trompettes : ce sera une loi perpétuelle pour vous et pour vos descendants. <sup>9</sup> Quand vous irez à la guerre dans votre pays contre l'ennemi qui vous attaquera, vous sonnerez des trompettes avec éclat, et vous serez rappelés au souvenir de Yahweh, votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis. <sup>10</sup> Dans vos jours de joie, dans vos fêtes et à vos nouvelles lunes, vous sonnerez des trompettes, en offrant vos holocaustes et vos sacrifices pacifiques, et elles seront pour vous un mémorial devant votre Dieu. Je suis Yahweh, votre Dieu. »

## **DEUXIÈME PARTIE DU SINAÏ A CADÈS.**

<sup>11</sup> La seconde année, au vingtième jour du deuxième mois, la nuée s'éleva de dessus la Demeure du témoignage ; <sup>12</sup> et les enfants d'Israël, reprenant leurs marches, partirent du désert de Sinaï, et la nuée s'arrêta dans le désert de Pharan. <sup>13</sup> Ils se mirent en marche pour la première fois, suivant le commandement de

Yahweh par l'organe de Moïse.

<sup>14</sup> La bannière du camp des fils de Juda partit la première, selon leurs troupes, et la troupe de Juda était commandée par Nahasson, fils d'Aminadab ; <sup>15</sup> la troupe de la tribu des fils d'Issachar était commandée par Nathanaël, fils de Suar ; <sup>16</sup> et la troupe de la tribu des fils de Zabulon était commandée par Eliab, fils de Hélon.

<sup>17</sup> La Demeure fut démontée, et les fils de Gerson et les fils de Mérari partirent, portant la Demeure.

<sup>18</sup> La bannière du camp de Ruben partit, selon leurs troupes, et la troupe de Ruben était commandée par Elisur, fils de Sédéur ; <sup>19</sup> la troupe de la tribu des fils de Siméon était commandée par Salamiel, fils de Surisaddaï ; <sup>20</sup> et la troupe de la tribu des fils de Gad était commandée par Eliasaph, fils de Duel.

<sup>21</sup> Les Caathites partirent portant les objets sacrés, et les autres dressaient la Demeure, en attendant leur arrivée.

<sup>22</sup> La bannière du camp des fils d'Ephraïm partit, selon leurs troupes et la troupe d'Ephraïm était commandée par Elisama, fils d'Ammiud ; <sup>23</sup> la troupe de la tribu des fils de Manassé était commandée par Gamaliel, fils de Phadassur, <sup>24</sup> et la troupe de la tribu de Benjamin était commandée par Abidan, fils de Gédéon.

<sup>25</sup> La bannière du camp des fils de Dan partit, selon leurs troupes : elle formait l'arrière-garde de tous les camps. La troupe de Dan était commandée par Ahiéser, fils d'Ammisaddaï ;

<sup>26</sup> la troupe de la tribu des fils d'Aser était commandée par Phégiel, fils d'Ochran, <sup>27</sup> et la troupe des fils de Nephthali était commandée par Ahira, fils d'Enan.

<sup>28</sup> Tel était l'ordre de marche des enfants d'Israël selon leurs troupes ; et ils partirent.

<sup>29</sup> Moïse dit à Hobab, fils de Raguel, le Madianite, beau-père de Moïse : « Nous partons pour le lieu dont Yahweh a dit : Je vous le donnerai. Viens avec nous, et nous te ferons du bien, car Yahweh a promis de faire du bien à Israël. »

<sup>30</sup> Hobab lui répondit : « Je n'irai point, mais je m'en irai dans mon pays et ma famille. » <sup>31</sup> Et Moïse dit : « Ne nous quitte pas, je te prie ; puisque tu connais les lieux où nous aurons à camper dans le désert, tu nous serviras d'œil.

<sup>32</sup> Si tu viens avec nous, nous te ferons partager le bien que Yahweh nous fera. »

<sup>33</sup> Etant partis de la montagne de Yahweh, ils firent trois journées de marche, et pendant ces trois journées de marche, l'arche de l'alliance de Yahweh s'avança devant eux pour leur chercher un lieu de repos. <sup>34</sup> La nuée de Yahweh était au-dessus d'eux pendant le jour, lorsqu'ils partaient du camp.

<sup>35</sup> Quand l'arche partait, Moïse disait : « Lève-toi, Yahweh, et que tes ennemis soient dispersés ! Que ceux qui te haïssent fuient devant ta face ! » <sup>36</sup> Et quand elle s'arrêtait, il disait : « Reviens, Yahweh, vers les myriades des milliers d'Israël ! »

# 11

<sup>1</sup> Le peuple se mit à murmurer du mal aux oreilles de Yahweh. Yahweh l'entendit, et sa colère s'enflamma, et le feu de Yahweh s'alluma contre eux et il dévorait à l'extrémité du camp.

<sup>2</sup> Le peuple cria vers Moïse, et Moïse pria Yahweh, et le feu s'éteignit. <sup>3</sup> On donna à ce lieu le nom de Thabéera, parce que le feu de Yahweh s'était allumé contre eux.

<sup>4</sup> Le ramas de gens qui se trouvaient au milieu d'Israël s'enflamma de convoitise, et même les enfants d'Israël recommencèrent à pleurer et dirent : « Qui nous donnera de la viande à manger ? <sup>5</sup> Il nous souvient des poissons que nous mangions pour rien en Égypte, des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail. <sup>6</sup> Maintenant notre âme est desséchée ; plus rien ! Nos yeux ne voient que de la manne. »

<sup>7</sup> La manne était semblable à la graine de coriandre, et avait l'aspect du bdellium. <sup>8</sup> Le peuple se répandait pour la ramasser ; il la broyait avec des meules ou la pilait dans un mortier ; il la cuisait au pot, et en faisait des gâteaux. Elle avait le goût d'un gâteau à l'huile. <sup>9</sup> Quand la rosée descendait pendant la nuit sur le camp, la manne y descendait aussi.

<sup>10</sup> Moïse entendit le peuple qui pleurait dans chaque famille, chacun à l'entrée de sa tente. La colère de Yahweh s'enflamma grandement. Moïse fut attristé, <sup>11</sup> et il dit à Yahweh : « Pourquoi avez-vous fait ce mal à votre serviteur, et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à vos

yeux, que vous ayez mis sur moi la charge de tout ce peuple ? <sup>12</sup> Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple ? est-ce moi qui l'ai enfanté, pour que vous me disiez : Porte-le sur ton sein, comme le nourricier porte un enfant qu'on allaite, jusqu'au pays que vous avez juré à ses pères de lui donner ? <sup>13</sup> Où prendrai-je de la viande pour en donner à tout ce peuple ? Car ils pleurent autour de moi, en disant : Donne-nous de la viande à manger. <sup>14</sup> Je ne puis pas, à moi seul, porter tout ce peuple ; il est trop pesant pour moi. <sup>15</sup> Pour me traiter ainsi, tuez-moi plutôt, je vous prie, si j'ai trouvé grâce à vos yeux, et que je ne voie pas mon malheur ! »

<sup>16</sup> Yahweh dit à Moïse : « Assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que tu connais pour être anciens du peuple et préposés sur lui ; amène-les à la tente de réunion et qu'ils se tiennent là avec toi. <sup>17</sup> Je descendrai et je te parlerai là ; je prendrai de l'esprit qui est sur toi et je le mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi la charge du peuple, et tu ne la porteras plus toi seul. <sup>18</sup> Tu diras au peuple : Sanctifiez-vous pour demain, et vous aurez de la viande à manger, puisque vous avez pleuré aux oreilles de Yahweh, en disant : Qui nous fera manger de la viande ? car nous étions bien en Égypte ! Et Yahweh vous donnera de la viande, et vous en mangerez ; <sup>19</sup> ce n'est pas un jour que vous en mangerez, ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours, <sup>20</sup> mais un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines et qu'elle vous soit en dégoût, parce que vous avez

rejeté Yahweh qui est au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui, en disant : Pourquoi donc sommes-nous sortis d'Égypte ? »

<sup>21</sup> Moïse dit : « Le peuple au milieu duquel je suis est de six cent mille hommes de pied, et vous dites : Je leur donnerai de la viande, et ils en mangeront un mois entier ! <sup>22</sup> Egorgera-t-on pour eux les brebis et les bœufs, pour qu'ils en aient assez ? Ou leur ramassera-t-on tous les poissons de la mer, pour qu'ils en aient assez ? » <sup>23</sup> Yahweh répondit à Moïse : « La main de Yahweh est-elle trop courte ? Tu verras maintenant si ce que j'ai dit t'arrivera ou non. »

<sup>24</sup> Moïse sortit et rapporta au peuple les paroles de Yahweh, et il assembla soixante-dix hommes des anciens du peuple et les plaça autour de la tente. <sup>25</sup> Yahweh descendit dans la nuée et parla à Moïse ; il prit de l'esprit qui était sur lui et le mit sur les soixante-dix anciens ; et, dès que l'esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent ; mais ils ne continuèrent pas.

<sup>26</sup> Deux hommes, l'un nommé Eldad, et l'autre Médad, étaient restés dans le camp, et l'esprit reposa aussi sur eux ; ils étaient parmi les inscrits, mais ils ne s'étaient pas rendus à la tente ; et ils prophétisèrent dans le camp. <sup>27</sup> Un jeune garçon courut l'annoncer à Moïse, en disant : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp. » <sup>28</sup> Aussitôt Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse depuis sa jeunesse, prenant la parole dit : « Moïse, mon seigneur, empêche-les. » <sup>29</sup> Moïse lui répondit : « Es-tu donc jaloux pour moi ? Plût à Dieu que tout le peuple de Yahweh



fût prophète, et que Yahweh mit son esprit sur eux ! » <sup>30</sup> Et Moïse se retira dans le camp, lui et les anciens d'Israël.

<sup>31</sup> Un vent souffla de par l'ordre de Yahweh, qui, de la mer, amena des cailles et les abattit sur le camp, sur l'étendue d'environ une journée de chemin d'un côté, d'environ une journée de chemin de l'autre côté, autour du camp ; et il y en avait près de deux coudées de haut sur la surface de la terre. <sup>32</sup> Pendant tout ce jour, toute la nuit et toute la journée du lendemain, le peuple se leva et ramassa les cailles ; celui qui en avait ramassé le moins en avait dix gomors ; et ils les étendirent pour eux, tout autour du camp.

<sup>33</sup> Mais la chair était encore entre leurs dents, avant d'être consommée, que la colère de Yahweh s'enflamma contre le peuple, et Yahweh frappa le peuple d'une très grande plaie. <sup>34</sup> On donna à ce lieu le nom de Qibroth-Hattaava, parce qu'on y enterra le peuple qui s'était enflammé de convoitise.

<sup>35</sup> De Qibroth-Hattaava le peuple partit pour Haséroth, et il s'arrêta à Haséroth.

## 12

<sup>1</sup> Marie, avec Aaron, parla contre Moïse au sujet de la femme couschite qu'il avait prise ; car il avait pris une femme couschite. <sup>2</sup> Ils dirent : « Est-ce seulement par Moïse que Yahweh a parlé ? N'a-t-il pas parlé aussi par nous ? » Et Yahweh l'entendit. <sup>3</sup> Mais Moïse était un homme fort doux, plus qu'aucun homme qui fût sur la face de la terre.

<sup>4</sup> Soudain Yahweh dit à Moïse, à Aaron et à Marie : « Sortez, vous trois, vers la tente de réunion. » Et ils sortirent tous les trois ; <sup>5</sup> et Yahweh descendit dans la colonne de nuée et se tint à l'entrée de la tente. Il appela Aaron et Marie, qui s'avancèrent tous deux ; <sup>6</sup> et il dit : « Ecoutez bien mes paroles : si vous avez quelque prophète de Yahweh, c'est en vision que je me révèle à lui, c'est en songe que je lui parle. <sup>7</sup> Tel n'est pas mon serviteur Moïse ; il est reconnu fidèle dans toute ma maison. <sup>8</sup> Je lui parle bouche à bouche, en me faisant voir, et non par énigmes, et il contemple la figure de Yahweh. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse ? »

<sup>9</sup> Et la colère de Yahweh s'enflamma contre eux ; et il s'en alla ; <sup>10</sup> la nuée se retira de dessus la tente. Et voici, Marie devint lépreuse, blanche comme la neige. Aaron se tourna vers Marie, et voici, elle était lépreuse. <sup>11</sup> Et Aaron dit à Moïse : « De grâce, mon seigneur, ne mets pas sur nous ce péché que nous avons follement commis, et dont nous sommes coupables. <sup>12</sup> Ah ! Qu'elle ne soit pas comme l'enfant mort-né qui, en sortant du sein de sa mère, a la chair à demi-consumée ! » <sup>13</sup> Moïse cria à Yahweh, en disant : « O Dieu, je vous prie, guérissez-là ! » <sup>14</sup> Yahweh dit à Moïse : « Si son père lui avait craché au visage, ne serait-elle pas pendant sept jours couverte de honte ? Qu'elle soit séquestrée sept jours hors du camp ; après quoi, elle y sera reçue. » <sup>15</sup> Marie fut donc séquestrée sept jours hors du camp, et le peuple ne partit point, jusqu'à ce que Marie eût été reçue.

<sup>16</sup> Après cela, le peuple partit de Haséroth, et ils campèrent dans le désert de Pharan.

## TROISIÈME PARTIE CADÈS.

### 13

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Envoie des hommes pour explorer le pays de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël. Vous enverrez un homme par chacune des tribus patriarcales ; que tous soient des princes parmi eux. »

<sup>3</sup> Moïse les envoya du désert de Pharan, selon l'ordre de Yahweh ; tous ces hommes étaient des chefs des enfants d'Israël. <sup>4</sup> Voici leurs noms : pour la tribu de Ruben, Sammua, fils de Zéchur ; <sup>5</sup> pour la tribu de Siméon, Saphat, fils de Huri ; <sup>6</sup> pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphoné ; <sup>7</sup> pour la tribu d'Issachar, Igal, fils de Joseph ; <sup>8</sup> pour la tribu d'Ephraïm, Osée, fils de Nun ; <sup>9</sup> pour la tribu de Benjamin, Phalti, fils de Raphu ; <sup>10</sup> pour la tribu de Zabulon, Geddiel, fils de Sodi ; <sup>11</sup> pour la tribu de Joseph, la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi ; <sup>12</sup> pour la tribu de Dan, Ammiel, fils de Gemalli ; <sup>13</sup> pour la tribu d'Aser, Sthur, fils de Michaël ; <sup>14</sup> pour la tribu de Nephthali, Nahabi, fils de Vapsi ; <sup>15</sup> pour la tribu de Gad, Guel, fils de Machi. — <sup>16</sup> Tels sont les noms des hommes que Moïse envoya pour explorer le pays. Moïse donna à Osée, fils de Nun, le nom de Josué.

<sup>17</sup> Moïse les envoya pour explorer le pays de Canaan ; il leur dit : « Montez là par le Négeb ; et vous monterez sur la montagne. <sup>18</sup> Vous

examinerez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite, s'il est fort ou faible, peu nombreux ou considérable ; <sup>19</sup> ce qu'est le pays où il habite, s'il est bon ou mauvais ; ce que sont les villes où il habite, si elles sont ouvertes ou fortifiées ; <sup>20</sup> ce qu'est le sol, s'il est gras ou maigre, s'il y a des arbres ou non. Ayez bon courage, et prenez des fruits du pays. » C'était le temps des premiers raisins.

<sup>21</sup> Ils montèrent et explorèrent le pays, depuis le désert de Sin jusqu'à Rohob, sur le chemin d'Emath. <sup>22</sup> Ils montèrent dans le Négeb et allèrent jusqu'à Hébron, où étaient Achiman, Sisaï et Tholmaï, enfants d'Enac. Hébron avait été bâtie sept ans avant Tanis d'Égypte. <sup>23</sup> Arrivés à la vallée d'Escol, ils coupèrent une branche de vigne avec sa grappe de raisin, et ils la portèrent à deux au moyen d'une perche ; ils prirent aussi des grenades et des figues. <sup>24</sup> On donna à ce lieu le nom de vallée d'Escol, à cause de la grappe que les enfants d'Israël y coupèrent.

<sup>25</sup> Au bout de quarante jours, ils revinrent d'explorer le pays. <sup>26</sup> Ils allèrent et se rendirent auprès de Moïse et d'Aaron, et de toute l'assemblée des enfants d'Israël, à Cadès, dans le désert de Pharan. Ils leur firent un rapport, ainsi qu'à toute l'assemblée, et leur montrèrent les fruits du pays. <sup>27</sup> Voici le récit qu'ils firent à Moïse : « Nous sommes allés dans le pays où tu nous as envoyés. C'est vraiment un pays où coulent le lait et le miel, et en voici les fruits. <sup>28</sup> Mais le peuple qui habite le pays est puissant, et les villes sont fortifiées et très

grandes ; nous y avons même vu des enfants d'Enac. <sup>29</sup> Amalec habite la contrée du Négeb ; le Hittite, le Jébuséen et l'Amorrhéen habitent dans la montagne, et le Chananéen habite au bord de la mer et le long du Jourdain. »

<sup>30</sup> Caleb fit taire le peuple au sujet de Moïse : « Montons, dit-il, emparons-nous du pays, car nous pouvons nous en rendre maîtres. » <sup>31</sup> Mais les hommes qui y étaient montés avec lui, dirent : « Nous ne sommes pas capables de monter contre ce peuple : il est plus fort que nous. »

<sup>32</sup> Et ils décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient exploré, en disant : « Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer, est un pays qui dévore ses habitants ; tout le peuple que nous y avons vu est formé de gens de haute taille ; <sup>33</sup> et nous y avons vu les géants, fils d'Enac, de la race des géants : nous étions à nos yeux et aux leurs comme des sauterelles. »

## 14

<sup>1</sup> Toute l'assemblée éleva la voix et poussa des cris, et le peuple pleura pendant cette nuit-là. <sup>2</sup> Tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, et toute l'assemblée leur dit : « Que ne sommes-nous morts dans le pays d'Égypte, ou que ne sommes-nous morts dans ce désert ? <sup>3</sup> Pourquoi Yahweh nous fait-il aller dans ce pays, pour que nous tombions par l'épée ? Nos femmes et nos enfants deviendront une proie. Ne vaut-il pas mieux pour nous retourner en Égypte ? » <sup>4</sup> Et ils se dirent les uns

aux autres : « Nommons un chef, et retournons en Égypte. »

<sup>5</sup> Moïse et Aaron tombèrent sur leur visage en présence de toute l'assemblée réunie des enfants d'Israël. <sup>6</sup> Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné, deux de ceux qui avaient exploré le pays, déchirèrent leurs vêtements <sup>7</sup> et ils parlèrent ainsi à toute l'assemblée des enfants d'Israël : « Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer est un excellent pays. <sup>8</sup> Si Yahweh nous est favorable, il nous fera entrer dans ce pays et nous le donnera ; c'est un pays où coulent le lait et le miel. <sup>9</sup> Seulement ne vous mettez pas en rébellion contre Yahweh, et ne craignez pas les hommes de ce pays, car ils seront pour nous une pâture ; leur abri s'est retiré d'eux, et Yahweh est avec nous, ne les craignez point. »

<sup>10</sup> Toute l'assemblée parlait de les lapider, lorsque la gloire de Yahweh apparut sur la tente de réunion, devant tous les enfants d'Israël. <sup>11</sup> Et Yahweh dit à Moïse : « Jusques à quand ce peuple me méprisera-t-il ? Jusques à quand ne croira-t-il pas en moi, malgré tous les prodiges que j'ai faits au milieu de lui ? <sup>12</sup> Je le frapperai par la peste et je le détruirai, et je ferai de toi une nation plus grande et plus puissante que lui. »

<sup>13</sup> Moïse dit à Yahweh : « Les Egyptiens ont appris que, par votre puissance, vous avez fait monter ce peuple du milieu d'eux, et ils l'ont dit aux habitants de ce pays. <sup>14</sup> Tous ont appris que vous, Yahweh, vous êtes au milieu de ce peuple ; que vous vous montrez face à face, vous, Yahweh ; que votre nuée se tient sur eux, et

que vous marchez devant eux le jour dans une colonne de nuée, et la nuit dans une colonne de feu. <sup>15</sup> Si vous faites mourir ce peuple comme un seul homme, les nations qui ont entendu parler de vous diront : <sup>16</sup> Yahweh n'avait pas le pouvoir de faire entrer ce peuple dans le pays qu'il avait juré de leur donner ; c'est pourquoi il les a fait périr dans le désert. <sup>17</sup> Maintenant que la puissance du Seigneur se montre grande, comme vous l'avez déclaré, en disant : <sup>18</sup> Yahweh est lent à la colère et riche en bonté, il pardonne l'iniquité et le péché ; mais il ne tient pas le coupable pour innocent, et il punit l'iniquité des pères sur les enfants, sur ceux de la troisième et de la quatrième génération. <sup>19</sup> Pardonnez l'iniquité de ce peuple selon la grandeur de votre miséricorde, comme vous avez pardonné à ce peuple depuis l'Égypte jusqu'ici. »

<sup>20</sup> Et Yahweh dit : « Je pardonne, selon ta demande ; <sup>21</sup> mais, — je suis vivant ! et la gloire de Yahweh remplira toute la terre ! — <sup>22</sup> tous les hommes qui ont vu ma gloire et les prodiges que j'ai faits en Égypte et dans le désert, qui m'ont tenté déjà dix fois et qui n'ont pas écouté ma voix, <sup>23</sup> tous ceux-là ne verront pas le pays que j'ai promis avec serment à leurs pères. Aucun de ceux qui m'ont méprisé ne le verra. <sup>24</sup> Mais mon serviteur Caleb, qui a été animé d'un autre esprit et s'est fidèlement attaché à moi, je le ferai entrer dans le pays où il est allé, et ses descendants le posséderont. <sup>25</sup> L'Amalécite et le Chananéen habitent dans la vallée : demain retournez-vous,

et partez pour le désert, sur le chemin de la mer Rouge. »

<sup>26</sup> Yahweh parla à Moïse et à Aaron, en disant : <sup>27</sup> « Jusques à quand supporterai-je cette méchante assemblée qui murmure contre moi ? J'ai entendu les murmures que les enfants d'Israël profèrent contre moi. <sup>28</sup> Dis-leur : Je suis vivant ! dit Yahweh : je vous ferai selon que vous avez parlé à mes oreilles. <sup>29</sup> Vos cadavres tomberont dans ce désert. Vous tous, dont on a fait le recensement, en vous comptant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui avez murmuré contre moi, <sup>30</sup> vous n'entrerez pas dans le pays où j'ai juré de vous établir, à l'exception de Caleb, fils de Jéphoné, et de Josué, fils de Nun. <sup>31</sup> Et vos petits enfants, dont vous avez dit : Ils deviendront une proie ! je les y ferai entrer, et ils connaîtront le pays que vous avez dédaigné. <sup>32</sup> Vos cadavres, à vous, tomberont dans le désert ; <sup>33</sup> et vos fils mèneront leurs troupeaux dans le désert pendant quarante ans, et ils porteront la peine de vos infidélités, jusqu'à ce que vos cadavres soient consumés dans le désert. <sup>34</sup> Selon les quarante jours que vous avez mis à explorer le pays, — autant de jours, autant d'années — vous porterez vos iniquités quarante années, et vous saurez ce que c'est que mon éloignement. <sup>35</sup> Moi, Yahweh, j'ai parlé ! Voilà ce que je ferai à cette méchante assemblée qui s'est ameutée contre moi : ils seront consumés dans ce désert, ils y mourront. »

<sup>36</sup> Les hommes que Moïse avait envoyés pour explorer le pays et qui, à leur retour, avaient



fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en décrivant le pays, <sup>37</sup> ces hommes, qui avaient décrié le pays, moururent frappés d'une plaie devant Yahweh. <sup>38</sup> Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné, restèrent seuls vivants parmi ces hommes qui étaient allés explorer le pays.

<sup>39</sup> Moïse rapporta ces paroles à tous les enfants d'Israël, et le peuple fut en grande désolation. <sup>40</sup> S'étant levés de bon matin, ils montèrent vers le sommet de la montagne, en disant : « Nous voici ! Nous monterons au lieu dont Yahweh a parlé, car nous avons péché. » <sup>41</sup> Moïse dit : « Pourquoi transgressez-vous l'ordre de Yahweh ? Cela ne vous réussira point. <sup>42</sup> Ne montez pas, car Yahweh n'est pas au milieu de vous ! Ne vous faites pas battre par vos ennemis. <sup>43</sup> Car l'Amalécite et le Chananéen sont là devant vous, et vous tomberiez par l'épée ; parce que vous vous êtes détournés de Yahweh, Yahweh ne sera pas avec vous. » <sup>44</sup> Ils s'obstinèrent à monter vers le sommet de la montagne ; mais l'arche d'alliance de Yahweh et Moïse ne bougèrent pas du milieu du camp. <sup>45</sup> Alors l'Amalécite et le Chananéen qui habitaient cette montagne descendirent, les battirent et les taillèrent en pièces jusqu'à Horma.

## 15

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays où vous demeurerez et que je vous donne, <sup>3</sup> et quand vous offrirez à

Yahweh un sacrifice fait par le feu, soit un holocauste, soit un sacrifice, pour l'accomplissement d'un vœu ou comme offrande volontaire, ou bien dans vos fêtes, afin de produire avec vos bœufs ou vos brebis une agréable odeur à Yahweh, <sup>4</sup> celui qui fera son offrande à Yahweh offrira en oblation un dixième de fleur de farine pétrie avec un quart de hin d'huile ; <sup>5</sup> tu feras une libation d'un quart de hin de vin, avec l'holocauste ou le sacrifice pacifique, pour chaque agneau. <sup>6</sup> Pour un bélier, tu feras une oblation de deux dixièmes de fleur de farine pétrie avec un tiers de hin d'huile, <sup>7</sup> et pour la libation tu offriras un tiers de hin de vin, en offrande d'agréable odeur à Yahweh. <sup>8</sup> Si tu offres un taureau, soit comme holocauste, soit comme sacrifice, pour l'acquittement d'un vœu ou comme sacrifice pacifique à Yahweh, <sup>9</sup> on offrira, avec le taureau, comme oblation, trois dixièmes de fleur de farine pétrie avec un demi-hin d'huile, <sup>10</sup> et tu offriras un demi-hin de vin pour la libation : c'est un sacrifice fait par le feu, d'une agréable odeur à Yahweh. <sup>11</sup> On fera ainsi pour chaque bœuf, pour chaque bélier, pour chaque agneau ou chevreau. <sup>12</sup> Suivant le nombre de victimes que vous offrirez, vous ferez ainsi pour chacune, selon leur nombre. <sup>13</sup> Tout indigène fera ces choses de cette manière, lorsqu'il offrira un sacrifice par le feu, d'une agréable odeur à Yahweh. <sup>14</sup> Si un étranger séjournant chez vous, un homme quelconque vivant parmi vous, de génération en génération, offre un sacrifice par le feu, d'une agréable

odeur à Yahweh, il fera comme vous ferez. <sup>15</sup> Il y aura une seule loi pour l'assemblée, pour vous comme pour l'étranger de séjour au milieu de vous ; ce sera une loi perpétuelle pour vos descendants : il en sera de l'étranger comme de vous devant Yahweh. <sup>16</sup> Il y aura une seule loi et une seule règle pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi vous. »

<sup>17</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>18</sup> « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Quand vous serez arrivés dans le pays où je vous fais entrer, <sup>19</sup> et que vous mangerez du pain de ce pays, vous prélèverez une offrande pour Yahweh. <sup>20</sup> Comme prémices de votre pâte, vous prélèverez en offrande un gâteau ; vous le prélèverez comme l'offrande qu'on prélève de l'aire. <sup>21</sup> Comme prémices de votre pâte, vous prélèverez une offrande pour Yahweh, vous et vos descendants. »

<sup>22</sup> « Si vous péchez par erreur en n'observant pas tous ces commandements que Yahweh a fait connaître à Moïse, <sup>23</sup> tout ce que Yahweh vous a ordonné par Moïse, depuis le jour où Yahweh a donné des commandements, et à la suite pour vos générations, <sup>24</sup> si, dis-je, on a péché par erreur, sans que l'assemblée s'en soit aperçue, — toute l'assemblée offrira un jeune taureau en holocauste d'une agréable odeur à Yahweh, avec son oblation et sa libation, selon le rite prescrit, ainsi qu'un bouc en sacrifice pour le péché. <sup>25</sup> Le prêtre fera l'expiation pour toute l'assemblée des enfants d'Israël, et il leur sera pardonné, car c'est un péché commis par erreur, et ils ont

présenté leur offrande, un sacrifice fait par le feu à Yahweh, et leur sacrifice pour le péché devant Yahweh, à cause du péché qu'ils ont commis par erreur. <sup>26</sup> Il sera pardonné à toute l'assemblée des enfants d'Israël et à l'étranger qui séjourne au milieu d'eux, car c'est par erreur que tout le peuple a péché.

<sup>27</sup> Si c'est une seule personne qui a péché par erreur, elle offrira une chèvre d'un an en sacrifice pour le péché. <sup>28</sup> Le prêtre fera l'expiation devant Yahweh pour la personne qui a erré en commettant un péché par erreur ; l'expiation pour elle étant faite, il lui sera pardonné. <sup>29</sup> Pour l'indigène d'entre les enfants d'Israël et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux, vous aurez une même loi, si quelqu'un agit mal par erreur.

<sup>30</sup> Mais si quelqu'un, indigène ou étranger, agit la main levée, il outrage Yahweh ; cet homme sera retranché du milieu de son peuple.

<sup>31</sup> Car il a méprisé la parole de Yahweh et violé son commandement : cet homme sera retranché, son iniquité sera sur lui. »

<sup>32</sup> Pendant que les enfants d'Israël étaient dans le désert, ils trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat. <sup>33</sup> Ceux qui l'avaient trouvé ramassant du bois l'amènèrent à Moïse, à Aaron et à toute l'assemblée. <sup>34</sup> On le mit sous garde, car ce qu'on devait lui faire n'avait pas été déterminé. <sup>35</sup> Yahweh dit à Moïse : « Cet homme sera mis à mort ! Toute l'assemblée le lapidera hors du camp. » <sup>36</sup> Toute l'assemblée l'ayant fait sortir du camp, le lapida

et il mourut, comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse.

<sup>37</sup> Yahweh dit à Moïse : <sup>38</sup> « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur de se faire, de génération en génération, des glands aux coins de leurs manteaux ; et qu'ils mettent au gland de chaque coin un cordon de pourpre violette. <sup>39</sup> Ce sera pour vous un gland et, en le voyant, vous vous souviendrez de tous les commandements de Yahweh pour les mettre en pratique, et vous n'irez pas après les désirs de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent dans l'infidélité. <sup>40</sup> Vous vous souviendrez ainsi de tous mes commandements et les mettrez en pratique, et vous serez saints à votre Dieu. <sup>41</sup> Je suis Yahweh, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, pour être votre Dieu. Je suis Yahweh, votre Dieu. »

## 16

<sup>1</sup> Coré, fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, se fit des partisans, avec Dathan et Abiron, fils d'Eliab, et Hon, fils de Phéleth, ceux-ci, fils de Ruben, <sup>2</sup> et ils se soulevèrent en présence de Moïse, ayant avec eux deux cent cinquante hommes des enfants d'Israël, princes de l'assemblée, appelés aux conseils et gens de renom. <sup>3</sup> Ils s'attroupèrent contre Moïse et Aaron, et leur dirent : « C'en est assez ! car toute l'assemblée, tous sont saints, et Yahweh est au milieu d'eux. Pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de Yahweh ? »

<sup>4</sup> Quand Moïse entendit cela, il tomba sur son visage. <sup>5</sup> Il parla à Coré et à toute sa troupe en

disant : « Demain, Yahweh fera connaître celui qui est à lui et qui est saint, et il le fera approcher de lui ; celui qu'il aura choisi, il le fera approcher de lui. <sup>6</sup> Faites ceci : Prenez des encensoirs, Coré et toute sa troupe. <sup>7</sup> Demain, mettez-y du feu, et jetez dessus du parfum devant Yahweh ; celui que Yahweh choisira, c'est lui qui est saint. C'en est assez, enfants de Lévi. »

<sup>8</sup> Moïse dit à Coré : « Ecoutez donc, enfants de Lévi. <sup>9</sup> Est-ce trop peu pour vous que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël en vous faisant approcher de lui, pour faire le service de la Demeure de Yahweh, et pour vous tenir devant l'assemblée pour faire son service ? <sup>10</sup> Il t'a fait approcher de lui, toi et tous tes frères, les enfants de Lévi, avec toi, et vous ambitionnez encore le sacerdoce ! <sup>11</sup> C'est pour cela que toi et toute ta troupe, vous vous assemblez contre Yahweh ! Et Aaron, qui est-il, pour que vous murmuriez contre lui ? »

<sup>12</sup> Moïse fit appeler Dathan et Abiron, fils d'Eliab ; et ils dirent : « Nous ne monterons pas. <sup>13</sup> N'est-ce pas assez de nous avoir fait sortir d'un pays où coulent le lait et le miel pour nous faire mourir au désert, que tu t'ériges en maître sur nous ? <sup>14</sup> Ah ! Ce n'est pas dans un pays où coulent le lait et le miel que tu nous as conduits ; ce ne sont pas des champs et des vignes que tu nous as donnés en possession ! Penses-tu crever les yeux de ces gens ? Nous ne monterons pas ! »

<sup>15</sup> Moïse, très irrité, dit à Yahweh : « N'ayez pas égard à leur oblation. Je ne leur ai pas même pris un âne, et je n'ai fait de mal à aucun d'eux. »

<sup>16</sup> Moïse dit à Coré : « Toi et toute ta troupe, trouvez-vous demain devant Yahweh, toi et eux, avec Aaron. <sup>17</sup> Prenez chacun votre encensoir, mettez-y du parfum et présentez chacun votre encensoir devant Yahweh : deux cent cinquante encensoirs ; toi aussi et Aaron, vous prendrez chacun votre encensoir. » <sup>18</sup> Ils prirent chacun leur encensoir, y mirent du feu et y jetèrent du parfum, et ils se tinrent à l'entrée de la tente de réunion, avec Moïse et Aaron. <sup>19</sup> Coré avait convoqué toute l'assemblée contre Moïse et Aaron, à l'entrée de la tente de réunion.

Alors la gloire de Yahweh apparut à toute l'assemblée. <sup>20</sup> Et Yahweh parla à Moïse et à Aaron, en disant : <sup>21</sup> « Séparez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un instant. » <sup>22</sup> Et ils tombèrent sur leur visage, et dirent : « O Dieu, Dieu des esprits de toute chair, un seul homme a péché, et tu t'irriterais contre toute l'assemblée ! » <sup>23</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>24</sup> « Parle à l'assemblée et dis : Ecartez-vous tout à l'entour de la demeure de Coré, de Dathan et d'Abiron. »

<sup>25</sup> Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiron, et des anciens d'Israël allèrent après lui. <sup>26</sup> Il parla à l'assemblée, en disant : « Éloignez-vous des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne périissiez, enveloppés dans tous leurs péchés. » <sup>27</sup> Ils s'écartèrent tout à l'entour de la demeure de Coré, de Dathan et d'Abiron. Alors Dathan et Abiron étant sortis se tinrent à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs fils et leurs petits enfants.

<sup>28</sup> Moïse dit : « Vous connaîtrez à ceci que Yahweh m'a envoyé pour faire toutes ces œuvres, et que je n'agis pas de moi-même : <sup>29</sup> Si ces gens meurent comme meurent tous les hommes, et si leur sort est celui de tous les hommes, ce n'est pas Yahweh qui m'a envoyé ; <sup>30</sup> mais si Yahweh fait une chose inouïe, si la terre ouvre sa bouche et les engloutit, eux et tout ce qui leur appartient, et qu'ils descendent vivants dans le séjour des morts, vous saurez que ces gens ont méprisé Yahweh. »

<sup>31</sup> Comme il achevait de prononcer toutes ces paroles, le sol qui était sous eux se fendit. <sup>32</sup> La terre ouvrit sa bouche et les engloutit, eux et leurs familles, avec tous les gens de Coré et tous leurs biens. <sup>33</sup> Ils descendirent vivants dans le séjour des morts, eux et tout ce qui leur appartenait ; et la terre les recouvrit, et ils disparurent du milieu de l'assemblée. <sup>34</sup> Tout Israël, qui était autour d'eux, s'enfuit à leur cri ; car ils disaient : « Fuyons, de peur que la terre ne nous engloutisse ! »

<sup>35</sup> Un feu sortit d'auprès de Yahweh et consuma les deux cent cinquante hommes qui offraient le parfum.

## 17

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Dis à Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, de retirer les encensoirs du milieu de l'embrasement et d'en répandre au loin le feu, car ils sont sanctifiés. <sup>3</sup> Des encensoirs de ces gens qui ont péché contre leur propre vie, qu'on fasse des lames



étendues, pour en recouvrir l'autel des holocaustes ; car on les a présentés devant Yahweh, et ils sont devenus saints ; ils serviront de signe aux enfants d'Israël. » <sup>4</sup> Le prêtre Eléazar prit les encensoirs d'airain qu'avaient présentés les hommes consumés par le feu, et il en fit des lames pour couvrir l'autel. <sup>5</sup> C'est un mémorial pour les enfants d'Israël, afin qu'aucun étranger, qui n'est pas de la race d'Aaron, ne s'approche pour offrir du parfum devant Yahweh, et ne soit comme Coré et comme sa troupe, selon ce que Yahweh lui avait déclaré par Moïse.

<sup>6</sup> Le lendemain, toute l'assemblée des enfants d'Israël murmura contre Moïse et Aaron, en disant : « Vous avez fait mourir le peuple de Yahweh. » <sup>7</sup> Comme l'assemblée s'attroupait contre Moïse et Aaron, ceux-ci se tournèrent vers la tente de réunion, et voici que la nuée la couvrit, et que la gloire de Yahweh apparut. <sup>8</sup> Moïse et Aaron s'avancèrent devant la tente de réunion, <sup>9</sup> et Yahweh parla à Moïse en disant : <sup>10</sup> « Eloignez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un instant. » Ils tombèrent sur leur visage, <sup>11</sup> et Moïse dit à Aaron : « Prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel, jettes-y du parfum, va promptement vers l'assemblée, et fais pour eux l'expiation ; car la colère est sortie de devant Yahweh ; la plaie commence. » <sup>12</sup> Aaron prit l'encensoir, comme Moïse avait dit, et courut au milieu de l'assemblée ; et voici que la plaie commençait parmi le peuple. Ayant mis le parfum, il fit l'expiation pour le peuple. <sup>13</sup> Il se

plaça entre les morts et les vivants, et la plaie fut arrêtée. <sup>14</sup> Quatorze mille sept cents personnes moururent par cette plaie, outre ceux qui étaient morts à cause de Coré. <sup>15</sup> Aaron retourna auprès de Moïse, à l'entrée de la tente de réunion, et la plaie était arrêtée.

<sup>16</sup> Yahweh parla à Moïse en disant : <sup>17</sup> « Parle aux enfants d'Israël et prends d'eux une verge, une verge par chaque maison patriarcale, soit douze verges de la part de tous leurs princes pour leurs douze maisons patriarcales. Tu écriras le nom de chacun sur sa verge ; <sup>18</sup> tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi, car il y aura une verge par chef de leurs maisons patriarcales. <sup>19</sup> Tu les déposeras dans la tente de réunion, devant le témoignage, où je me rencontre avec vous. <sup>20</sup> L'homme que je choisirai sera celui dont la verge fleurira, et je ferai cesser de devant moi les murmures que profèrent contre vous les enfants d'Israël. »

<sup>21</sup> Moïse parla aux enfants d'Israël, et tous leurs princes lui donnèrent une verge, chaque prince une verge, selon leurs maisons patriarcales, soit douze verges, et la verge d'Aaron était au milieu de leurs verges. <sup>22</sup> Moïse déposa les verges devant Yahweh, dans la tente du témoignage. <sup>23</sup> Le lendemain, Moïse retourna dans la tente du témoignage, et voici que la verge d'Aaron avait fleuri, pour la tribu de Lévi : il y avait poussé des boutons, éclos des fleurs et mûri des amandes. <sup>24</sup> Moïse emporta toutes les verges de devant Yahweh, vers tous les enfants

d'Israël, et ils les virent, et chacun reprit sa verge.

<sup>25</sup> Yahweh dit à Moïse : « Replace la verge d'Aaron devant le témoignage, pour être conservée comme un signe pour les enfants de rébellion, afin que tu fasses cesser de devant moi leurs murmures, et qu'ils ne meurent point. »

<sup>26</sup> Moïse fit ainsi ; il fit selon l'ordre que Yahweh lui avait donné.

<sup>27</sup> les enfants d'Israël dirent à Moïse : « Voici que nous périssons, nous sommes perdus, tous perdus ! <sup>28</sup> Quiconque s'approche de la Demeure de Yahweh meurt. Nous faudra-t-il donc tous périr ? »

## 18

<sup>1</sup> Yahweh dit à Aaron : « Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité du sanctuaire ; toi et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité de votre sacerdoce. <sup>2</sup> Fais aussi approcher avec toi du sanctuaire tes autres frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, afin qu'ils te soient adjoints et qu'ils te servent, lorsque toi, et tes fils avec toi, vous serez devant la tente du témoignage. <sup>3</sup> Ils rempliront ton service et le service de toute la tente ; mais ils ne s'approcheront ni des ustensiles du sanctuaire, ni de l'autel, de peur que vous ne mouriez, eux et vous. <sup>4</sup> Ils te seront adjoints, et ils rempliront le service de la tente de réunion, pour tout le travail de la tente. Aucun étranger n'approchera de vous. <sup>5</sup> Vous remplirez le service du sanctuaire et le service de l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère contre les enfants

d'Israël. <sup>6</sup> Voici, j'ai pris vos frères les lévites du milieu des enfants d'Israël ; donnés à Yahweh, ils vous sont remis en don pour faire le travail de la tente de réunion. <sup>7</sup> Toi et tes fils avec toi, vous remplirez votre sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et pour ce qui est en dedans du voile : vous ferez ce travail. Comme une fonction en pur don, je vous confère votre sacerdoce. L'étranger qui approchera sera mis à mort. »

<sup>8</sup> Yahweh dit à Aaron : « Voici, je te donne le service de ce qui est prélevé pour moi, de toutes les choses consacrées des enfants d'Israël ; je te les donne, à raison de l'onction que tu as reçue, à toi et à tes fils, par une loi perpétuelle. <sup>9</sup> Voici ce qui te reviendra des choses très saintes, sauf ce que le feu doit consumer : toutes leurs offrandes, savoir toutes leurs oblations, tous leurs sacrifices pour le péché et tous leurs sacrifices de réparation qu'ils me rendront : tout cela, comme choses très saintes, sera pour toi et pour tes fils. <sup>10</sup> Tu les mangeras dans un lieu très saint ; tout mâle en mangera ; elles seront saintes pour toi. <sup>11</sup> Ceci encore t'appartient : ce qui est prélevé sur leurs dons, sur toute offrande balancée des enfants d'Israël ; je te le donne à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle ; quiconque est pur dans ta maison en mangera. <sup>12</sup> Tout le meilleur de l'huile, tout le meilleur du vin nouveau et du blé, leurs prémices qu'ils offrent à Yahweh, je te les donne. <sup>13</sup> Les premiers produits de leur terre qu'ils apporteront à Yahweh seront pour toi. Quiconque est pur dans ta maison en mangera.

<sup>14</sup> Tout ce qui sera dévoué par anathème en Israël sera pour toi. <sup>15</sup> Tout premier-né de toute chair, des hommes comme des animaux, qu'ils offrent à Yahweh, sera pour toi. Seulement tu feras racheter le premier-né de l'homme, et tu feras racheter le premier-né d'un animal impur. <sup>16</sup> Quant à son rachat, tu le feras racheter dès l'âge d'un mois, selon ton estimation, contre cinq sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras. <sup>17</sup> Mais tu ne feras pas racheter le premier-né du bœuf, ni le premier-né de la brebis, ni le premier-né de la chèvre : ils sont saints. Tu répandras leur sang sur l'autel et tu feras fumer leur graisse : c'est un sacrifice fait par le feu, d'une agréable odeur à Yahweh. <sup>18</sup> Leur chair sera pour toi, comme la poitrine qu'on balance et comme la cuisse droite. <sup>19</sup> Tout ce qui est prélevé sur les choses saintes, ce que les enfants d'Israël prélèvent pour Yahweh, je te le donne à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle ; c'est une alliance de sel, perpétuelle, devant Yahweh, pour toi et pour ta postérité avec toi. »

<sup>20</sup> Yahweh dit à Aaron : « Tu n'auras pas d'héritage dans leur pays, et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux ; c'est moi qui suis ta part et ton héritage au milieu des enfants d'Israël. <sup>21</sup> Voici que je donne comme héritage aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le travail qu'ils font, le travail de la tente de réunion. <sup>22</sup> Les enfants d'Israël n'approcheront plus de la tente de réunion, de peur qu'ils ne

portent leur péché et qu'ils meurent. <sup>23</sup> Les Lévites feront le travail de la tente de réunion, et ils porteront leur iniquité. En vertu d'une loi perpétuelle parmi vos descendants, ils n'auront pas d'héritage au milieu des enfants d'Israël.

<sup>24</sup> Car je donne aux Lévites comme héritage les dîmes que les enfants d'Israël prélèveront pour Yahweh ; c'est pourquoi je leur dis : Ils n'auront pas d'héritage au milieu des enfants d'Israël. »

<sup>25</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>26</sup> « Tu parleras aux Lévites et tu leur diras :

“Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leurs biens pour votre héritage, vous en prélèverez une offrande pour Yahweh, une dîme de la dîme ; <sup>27</sup> et ce prélèvement que vous ferez vous sera compté comme le blé qu'on prélève de l'aire, et comme le vin nouveau qu'on prélève de la cuve. <sup>28</sup> C'est ainsi que vous prélèverez, vous aussi, une offrande pour Yahweh, sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et cette offrande que vous en aurez prélevée pour Yahweh, vous la donnerez au prêtre Aaron.

<sup>29</sup> Sur tous les dons que vous recevrez, vous prélèverez toute l'offrande de Yahweh ; sur tout le meilleur, la sainte portion qui en est tirée.

<sup>30</sup> Tu leur diras : Quand vous en aurez prélevé le meilleur, la dîme sera comptée aux lévites comme le produit de l'aire et comme le produit du pressoir. <sup>31</sup> Vous la mangerez en tout lieu, vous et votre famille ; car c'est votre salaire pour le travail que vous faites dans la tente de réunion. <sup>32</sup> Vous ne porterez pour cela aucun

péché, quand vous en aurez prélevé le meilleur, vous ne profanerez pas les saintes offrandes des enfants d'Israël, et vous ne mourrez point.” »

## 19

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse et à Aaron, en disant :

<sup>2</sup> « Voici l'ordonnance de la loi que Yahweh a prescrite, en disant : Dis aux enfants d'Israël de t'amener une vache rousse, sans tache, sans défaut corporel, et qui n'ait pas porté le joug.

<sup>3</sup> Vous la remettrez au prêtre Eléazar, qui la fera sortir du camp, et on l'égorgera devant lui. <sup>4</sup> Le prêtre Eléazar prendra du sang de la vache avec le doigt, et il fera sept fois l'aspersion de ce sang du côté de l'entrée de la tente de

réunion. <sup>5</sup> On brûlera la vache sous ses yeux ; on brûlera sa peau, sa chair et son sang, ainsi que ses excréments. <sup>6</sup> Le prêtre prendra du bois de cèdre, de l'hysope et du cramoisi, et il les jettera au milieu du feu qui consume la vache.

<sup>7</sup> Le prêtre lavera ses vêtements et baignera son corps dans l'eau ; puis il rentrera dans le camp et sera impur jusqu'au soir. <sup>8</sup> Celui qui

aura brûlé la vache lavera ses vêtements dans l'eau, et baignera son corps dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir. <sup>9</sup> Un homme pur recueillera la cendre de la vache et la déposera hors du camp, dans un lieu pur ; on la conservera pour l'assemblée des enfants d'Israël, en vue de l'eau qui ôte la souillure : c'est un sacrifice pour le péché. <sup>10</sup> Celui qui aura recueilli la cendre de

la vache lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir. — Ce sera une loi perpétuelle

pour les enfants d'Israël et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

<sup>11</sup> Celui qui touchera un mort, un corps humain quelconque, sera impur pendant sept jours. <sup>12</sup> Il se purifiera avec cette eau le troisième jour et le septième jour, et il sera pur ; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour et le septième jour, il ne sera pas pur. <sup>13</sup> Celui qui touchera un mort, le corps d'un homme qui est mort, et qui ne se purifiera pas, souillera la Demeure de Yahweh ; cet homme sera retranché d'Israël. Parce que l'eau qui ôte la souillure n'a pas été répandue sur lui, il est impur, et sa souillure est encore sur lui.

<sup>14</sup> Voici la loi. Lorsqu'un homme meurt dans une tente, quiconque entre dans la tente et tout ce qui se trouve dans la tente sera impur pendant sept jours. <sup>15</sup> Tout vase découvert, sur lequel il n'y a pas de couvercle attaché, est impur. <sup>16</sup> Quiconque touche dans les champs un homme tué par l'épée, ou un mort, ou des ossements humains, ou un sépulcre, sera impur pendant sept jours. <sup>17</sup> On prendra, pour celui qui est impur, de la cendre de la victime, consumée en sacrifice expiatoire, et l'on mettra dessus de l'eau vive dans un vase. <sup>18</sup> Un homme pur prendra de l'hysope et, l'ayant trempée dans l'eau, il en fera l'aspersion sur la tente, sur tous les ustensiles et sur les personnes qui étaient là, sur celui qui a touché des ossements, ou un homme tué, ou un mort, ou un sépulcre. <sup>19</sup> L'homme pur fera l'aspersion sur celui qui est impur, le troisième jour et le septième jour, et il lui ôtera son péché



le septième jour. L'homme impur lavera ses vêtements et se baignera dans l'eau, et le soir il sera pur. <sup>20</sup> L'homme qui sera devenu impur et qui ne se purifiera pas, sera retranché du milieu de l'assemblée, car il souille le sanctuaire de Yahweh ; parce que l'eau qui ôte la souillure n'a pas été répandue sur lui, il est impur. <sup>21</sup> Ce sera pour eux une loi perpétuelle. Celui qui aura fait l'aspersion de l'eau qui ôte la souillure lavera ses vêtements, et celui qui touchera l'eau qui ôte la souillure, sera impur jusqu'au soir. <sup>22</sup> Tout ce que touchera celui qui est impur sera souillé, et la personne qui le touchera sera impure jusqu'au soir. »

## 20

<sup>1</sup> Les enfants d'Israël, toute l'assemblée, arrivèrent au désert de Sin, dans le premier mois, et le peuple séjourna à Cadès. C'est là que mourut Marie et qu'elle fut enterrée.

<sup>2</sup> Comme il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée, ils s'attroupèrent contre Moïse et Aaron. <sup>3</sup> Le peuple disputa avec Moïse, et ils dirent : « Que n'avons-nous péri quand nos frères périrent devant Yahweh ? <sup>4</sup> Pourquoi avez-vous fait venir l'assemblée de Yahweh dans ce désert, pour que nous y mourions, nous et notre bétail ? <sup>5</sup> Pourquoi nous avez-vous fait monter d'Égypte, pour nous amener dans ce méchant lieu ? Ce n'est pas un lieu où l'on puisse semer, et il n'y a ni figuier, ni vigne, ni grenadier, ni même d'eau à boire ? »

<sup>6</sup> Moïse et Aaron, s'éloignant de l'assemblée, vinrent à l'entrée de la tente de réunion. Ils tombèrent sur leur visage, et la gloire de Yahweh leur apparut.

<sup>7</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>8</sup> « Prends le bâton et convoque l'assemblée, toi et ton frère Aaron ; vous parlerez au rocher en leur présence, afin qu'il donne ses eaux ; et tu feras sortir pour eux de l'eau du rocher, et tu donneras à boire à l'assemblée et à son bétail. »

<sup>9</sup> Moïse prit le bâton qui était devant Yahweh, comme Yahweh le lui avait ordonné. <sup>10</sup> Puis Moïse et Aaron convoquèrent l'assemblée en face du rocher, et Moïse leur dit : « Ecoutez-donc, rebelles ! Vous ferons-nous sortir de l'eau de ce rocher ? » <sup>11</sup> Moïse leva la main et frappa deux fois le rocher de son bâton ; et il sortit de l'eau en abondance. L'assemblée but, ainsi que le bétail.

<sup>12</sup> Alors Yahweh dit à Moïse et à Aaron : « Parce que vous n'avez pas cru en moi, pour me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, vous ne ferez pas entrer cette assemblée dans le pays que je lui donne. »

<sup>13</sup> Ce sont là les eaux de Mériba, où les enfants d'Israël contestèrent avec Yahweh, et il se sanctifia en eux.

## **QUATRIÈME PARTIE DE CADÈS AUX PLAINES DE MOAB.**

<sup>14</sup> De Cadès, Moïse envoya des messages au roi d'Edom, pour lui dire : « Ainsi parle ton frère Israël : Tu sais toutes les souffrances que nous avons endurées. <sup>15</sup> Nos pères descendirent

en Égypte, et nous y demeurâmes longtemps ; mais les Egyptiens nous maltraitèrent, nous et nos pères. <sup>16</sup> Nous avons crié à Yahweh, et il a entendu notre voix ; il a envoyé un ange et nous a fait sortir d'Égypte. Et voici que nous sommes à Cadès, ville située à la limite de ton territoire. <sup>17</sup> Laisse-nous, de grâce, traverser ton pays ; nous ne traverserons ni les champs, ni les vignes, et nous ne boirons pas l'eau des puits ; mais nous suivrons la route royale, sans nous détourner à droite ou à gauche, jusqu'à ce que nous ayons traversé ton territoire. » <sup>18</sup> Edom lui dit : « Tu ne passeras pas chez moi, sinon je sortirai à ta rencontre avec l'épée. » <sup>19</sup> Les enfants d'Israël lui dirent : « Nous monterons par la grande route, et, si nous buvons de ton eau, moi et mes troupeaux, j'en paierai le prix. Ce n'est pas une affaire ; je ne ferai que passer avec mes pieds. » <sup>20</sup> Il répondit : « Tu ne passeras pas ! » Et Edom sortit à sa rencontre avec un peuple nombreux et à main forte. <sup>21</sup> C'est ainsi qu'Édom refusa de donner passage à Israël sur son territoire ; et Israël se détourna de lui.

<sup>22</sup> Les enfants d'Israël, toute l'assemblée, partirent de Cadès et arrivèrent à la montagne de Hor. <sup>23</sup> Yahweh dit à Moïse et à Aaron, à la montagne de Hor, sur la frontière du pays d'Édom : <sup>24</sup> « Aaron va être recueilli auprès de son peuple ; car il n'entrera pas dans le pays que je donne aux enfants d'Israël, parce que vous avez été rebelles à mon ordre, aux eaux de Mériba. <sup>25</sup> Prends Aaron et son fils Eléazar, et fais-les monter sur la montagne de

Hor. <sup>26</sup> Tu dépouilleras Aaron de ses vêtements et tu en feras revêtir Eléazar, son fils. C'est là qu'Aaron sera recueilli et mourra. » <sup>27</sup> Moïse fit ce que Yahweh avait ordonné ; ils montèrent sur la montagne de Hor, aux yeux de toute l'assemblée ; <sup>28</sup> puis Moïse, ayant dépouillé Aaron de ses vêtements, les fit revêtir à Eléazar, son fils ; et Aaron mourut là, au sommet de la montagne, et Moïse et Eléazar descendirent de la montagne. <sup>29</sup> Toute l'assemblée vit qu'Aaron avait expiré, et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant trente jours.

## 21

<sup>1</sup> Le Chananéen, roi d'Arad, qui habitait le Négeb, apprit qu'Israël venait par le chemin d'Atharim. Il livra bataille à Israël et lui fit des prisonniers. <sup>2</sup> Alors Israël fit un vœu à Yahweh, en disant : « Si vous livrez ce peuple entre mes mains, je dévouerai ses villes à l'anathème. » <sup>3</sup> Yahweh entendit la voix d'Israël et livra les Chananéens ; on les dévoua à l'anathème, eux et leurs villes, et on nomma ce lieu Horma.

<sup>4</sup> Ils partirent de la montagne de Hor par le chemin de la mer Rouge, pour tourner le pays d'Edom. Le peuple perdit patience dans ce chemin, <sup>5</sup> et il parla contre Dieu et contre Moïse : « Pourquoi nous avez-vous fait monter d'Égypte, pour que nous mourions dans le désert ? Il n'y a pas de pain, il n'y a pas d'eau, et notre âme a pris en dégoût cette misérable nourriture. » <sup>6</sup> Alors Yahweh envoya contre le peuple les serpents brûlants ; ils mordirent le peuple, et il mourut

beaucoup de gens en Israël. <sup>7</sup> Le peuple vint à Moïse et dit : « Nous avons péché, car nous avons parlé contre Yahweh et contre toi. Prie Yahweh, afin qu'il éloigne de nous ces serpents. » Moïse pria pour le peuple. <sup>8</sup> Et Yahweh dit à Moïse : « Fais-toi un serpent brûlant et place-le sur un poteau ; quiconque aura été mordu et le regardera, conservera la vie. » <sup>9</sup> Moïse fit un serpent d'airain et le plaça sur un poteau, et, si quelqu'un était mordu par un serpent, il regardait le serpent d'airain, et il vivait.

<sup>10</sup> Les enfants d'Israël partirent, et ils campèrent à Oboth. <sup>11</sup> Ils partirent d'Oboth, et ils campèrent à Jeabarim, dans le désert qui est vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant. <sup>12</sup> Ils partirent de là, et campèrent dans la vallée de Zared. <sup>13</sup> Ils partirent de là, et campèrent au-delà de l'Arnon, qui coule dans le désert, en sortant du territoire des Amorrhéens ; car l'Arnon est la frontière de Moab, entre Moab et les Amorrhéens. <sup>14</sup> C'est pourquoi il est dit dans le livre des Guerres de Yahweh : « Yahweh a pris Vaheb, dans sa course impétueuse, et les torrents de l'Arnon, <sup>15</sup> et la pente des torrents qui s'étend vers le site d'Ar et s'appuie à la frontière de Moab. »

<sup>16</sup> De là ils allèrent à Beer. C'est le puits à propos duquel Yahweh dit à Moïse : « Rassemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau. » <sup>17</sup> Alors Israël chanta ce cantique :

Monte, puits ! Acclamez-le ! <sup>18</sup> Le puits, que des princes ont creusé,  
que les grands du peuple ont ouvert,

avec le sceptre, avec leurs bâtons !

Du désert ils allèrent à Matthana ; <sup>19</sup> de Matthana à Nahaliel ; de Nahaliel, à Bamoth ; <sup>20</sup> de Bamoth, à la vallée qui est dans les champs de Moab, au sommet du Phasga, qui domine le désert.

<sup>21</sup> Israël envoya des messagers à Séhon, roi des Amorrhéens, pour lui dire : <sup>22</sup> « Laisse-moi passer par ton pays ; nous ne nous écarterons ni dans les champs, ni dans les vignes, et nous ne boirons pas l'eau des puits ; nous suivrons la route royale, jusqu'à ce que nous ayons franchi ton territoire. » <sup>23</sup> Séhon ne permit pas à Israël de passer sur son territoire ; il rassembla tout son peuple et, étant sorti à la rencontre d'Israël dans le désert, il vint à Jasa et livra bataille à Israël. <sup>24</sup> Israël le frappa du tranchant de l'épée, et se rendit maître de son pays depuis l'Arnon jusqu'au Jaboc, jusqu'aux enfants d'Ammon ; car la frontière des enfants d'Ammon était forte. <sup>25</sup> Israël prit toutes ces villes et Israël s'établit dans toutes les villes des Amorrhéens, à Hésebon et dans toutes les villes de son ressort. <sup>26</sup> Car Hésebon était la ville de Séhon, roi des Amorrhéens, qui avait fait la guerre au précédent roi de Moab et lui avait enlevé tout son pays jusqu'à l'Arnon. <sup>27</sup> C'est pourquoi les poètes disent :

Venez à Hésebon !

Que la ville de Séhon soit rebâtie et fortifiée !

<sup>28</sup> Car il est sorti un feu de Hésebon, une flamme de la ville de Séhon ; elle a dévoré Ar-Moab.

Les maîtres des hauteurs de l'Arnon.

<sup>29</sup> Malheur à toi, Moab !  
Tu es perdu, peuple de Chamos !  
Il a livré ses fils fugitifs  
et ses filles captives  
à Séhon, roi des Amorrhéens.

<sup>30</sup> Et nous avons lancé sur eux nos traits ;  
Hésebon est détruite jusqu'à Dibon ;  
nous avons dévasté jusqu'à Nophé,  
avec le feu jusqu'à Médaba.

<sup>31</sup> Israël s'établit dans le pays des Amorrhéens.

<sup>32</sup> Moïse envoya reconnaître Jaser ; et ils prirent  
les villes de son ressort, et expulsèrent les  
Amorrhéens qui y étaient.

<sup>33</sup> Puis, changeant de direction, ils montèrent  
par le chemin de Basan. Og, roi de Basan, sortit  
à leur rencontre, avec tout son peuple, pour les  
combattre à Edraï. <sup>34</sup> Yahweh dit à Moïse : « Ne  
le crains point, car je le livre entre tes mains,  
lui, tout son peuple et son pays ; tu le traiteras  
comme tu as traité Séhon, roi des Amorrhéens,  
qui habitait à Hésebon. » <sup>35</sup> Et ils le battirent, lui  
et ses fils, et tout son peuple, jusqu'à ne pas lui  
laisser de survivant, et ils s'emparèrent de son  
pays.

## 22

<sup>1</sup> Les enfants d'Israël, étant partis, campèrent  
dans les plaines de Moab, au-delà du Jourdain,  
vis-à-vis de Jéricho.

### **CINQUIÈME PARTIE DANS LES PLAINES DE MOAB.**

<sup>2</sup> Balac, fils de Séphor, vit tout ce qu'Israël avait  
fait aux Amorrhéens ; <sup>3</sup> et Moab fut très effrayé

en face du peuple, car celui-ci était nombreux ; il fut saisi d'épouvante en face des enfants d'Israël. <sup>4</sup> Moab dit aux anciens de Madian : « Cette multitude va dévorer tout ce qui nous entoure, comme le bœuf dévore la verdure des champs. » — Balac, fils de Séphor était alors roi de Moab. — <sup>5</sup> Il envoya des messagers à Balaam, fils de Béor, à Péthor, qui est sur le Fleuve, dans le pays des fils de son peuple, pour l'appeler et lui dire : « Voici, un peuple est sorti d'Égypte ; il couvre la face de la terre, et il habite vis-à-vis de moi. <sup>6</sup> Viens donc, je te prie, maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi ; peut-être ainsi pourrai-je le battre et le jeter hors du pays ; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit. »

<sup>7</sup> Les anciens de Moab et les anciens de Madian se mirent en route, emportant avec eux le salaire du devin. Arrivés auprès de Balaam, ils lui rapportèrent les paroles de Balac. <sup>8</sup> Balaam leur dit : « Passez ici la nuit, et je vous donnerai réponse, selon ce que Yahweh me dira. » Et les princes de Moab restèrent chez Balaam.

<sup>9</sup> Dieu vint à Balaam et lui dit : « Qui sont ces hommes que tu as chez toi ? » <sup>10</sup> Balaam répondit à Dieu : « Balac, fils de Séphor, roi de Moab, les a envoyés pour me dire : <sup>11</sup> Voici, le peuple qui est sorti d'Égypte couvre la face de la terre ; viens donc, maudis-le-moi ; peut-être ainsi pourrai-je le combattre et le chasser. » <sup>12</sup> Dieu dit à Balaam : « Tu n'iras pas avec eux ; tu ne maudiras pas ce peuple, car il est béni. » <sup>13</sup> Le matin, Balaam, s'étant levé, dit aux princes de Balac : « Allez



dans votre pays, car Yahweh refuse de me laisser aller avec vous. » <sup>14</sup> Alors les princes de Moab se levèrent et retournèrent vers Balac, et ils dirent : « Balaam a refusé de venir avec nous. »

<sup>15</sup> Balac envoya de nouveau des princes en plus grand nombre et de plus haut rang que les premiers. <sup>16</sup> Arrivés auprès de Balaam, ils lui dirent : « Ainsi parle Balac, fils de Séphor : « Que rien, je te prie, ne t'empêche de venir vers moi ; <sup>17</sup> car je te rendrai les plus grands honneurs, et je ferai tout ce que tu me diras. Mais viens, je te prie ; maudis-moi ce peuple. » <sup>18</sup> Balaam répondit et dit aux serviteurs de Balac : « Quand Balac me donnerait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrai transgresser l'ordre de Yahweh mon Dieu, en faisant une chose, petite ou grande. <sup>19</sup> Maintenant, je vous prie, restez ici, vous aussi, cette nuit, que je sache ce que Yahweh me dira encore. » <sup>20</sup> Dieu vint à Balaam dans la nuit, et lui dit : « Si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi et va avec eux ; mais tu feras ce que je te dirai. » <sup>21</sup> Balaam se leva le matin et, ayant sellé son ânesse, il partit avec les princes de Moab.

<sup>22</sup> La colère de Dieu s'alluma parce qu'il allait, et l'ange de Yahweh se plaça sur le chemin, pour lui faire obstacle. — Balaam était monté sur son ânesse, et il avait avec lui ses deux serviteurs. —

<sup>23</sup> L'ânesse vit l'ange de Yahweh qui se tenait sur le chemin, son épée nue à la main ; elle se détourna du chemin et alla dans les champs ; et Balaam frappa l'ânesse pour la ramener dans le chemin. <sup>24</sup> Alors l'ange de Yahweh se tint dans un chemin creux entre les vignes, où il y avait

une clôture de chaque côté. <sup>25</sup> Voyant l'ange de Yahweh, l'ânesse se serra contre le mur, et pressa contre le mur le pied de Balaam, et celui-ci la frappa de nouveau. <sup>26</sup> L'ange de Yahweh passa plus loin et se tint dans un lieu étroit où il n'y avait pas d'espace pour se détourner à droite ou à gauche. <sup>27</sup> L'ânesse, en voyant l'ange de Yahweh, se coucha sous Balaam, et la colère de Balaam s'enflamma, et il frappa l'ânesse de son bâton. <sup>28</sup> Yahweh ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam : « Que t'ai-je fait, que tu m'aies frappée ces trois fois ? » <sup>29</sup> Balaam répondit à l'ânesse : « C'est parce que tu t'es jouée de moi ; si j'avais une épée dans la main, je te tuerais à l'instant. » <sup>30</sup> L'ânesse dit à Balaam : « Ne suis-je pas ton ânesse, que tu as toujours montée jusqu'à présent ? Ai-je l'habitude d'agir ainsi envers toi ? » Et il répondit : « Non. »

<sup>31</sup> Yahweh ouvrit les yeux de Balaam, et Balaam vit l'ange de Yahweh qui se tenait sur le chemin, son épée nue dans la main ; et il s'inclina et se prosterna sur son visage. <sup>32</sup> L'ange de Yahweh lui dit : « Pourquoi as-tu frappé ton ânesse ces trois fois ? Voici, je suis sorti pour te faire obstacle, car, à mes yeux, le chemin que tu suis te mène à la ruine. <sup>33</sup> L'ânesse m'a vu ; et elle s'est détournée devant moi ces trois fois ; si elle ne s'était pas détournée devant moi, je t'aurais tué, toi, et je lui aurais laissé la vie. » <sup>34</sup> Balaam dit à l'ange de Yahweh : « J'ai péché, car je ne savais pas que tu te tenais devant moi sur le chemin ; et maintenant, si cela te déplaît, je m'en retournerai. » <sup>35</sup> L'ange de Yahweh dit

à Balaam : « Va avec ces hommes ; mais tu ne diras pas autre chose que ce que je te dirai. » Et Balaam alla avec les princes de Balac.

<sup>36</sup> Balac, ayant appris que Balaam arrivait, sortit à sa rencontre jusqu'à la ville de Moab, qui est sur la frontière de l'Arnon, à l'extrême frontière. <sup>37</sup> Balac dit à Balaam : « N'avais-je pas envoyé déjà vers toi pour t'appeler ? Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi ? Ne puis-je pas en vérité te traiter avec honneur ? » <sup>38</sup> Balaam dit à Balac : « Voici, je suis venu vers toi ; mais maintenant pourrai-je dire quoi que ce soit ? Les paroles que Dieu mettra dans ma bouche, je les dirai. »

<sup>39</sup> Balaam se mit en route avec Balac, et ils arrivèrent à Qiriath-Chutsoth. <sup>40</sup> Balac immola en sacrifice des bœufs et des brebis, et il en envoya des portions à Balaam et aux princes qui étaient avec lui.

<sup>41</sup> Le matin, Balac prit avec lui Balaam et le fit monter à Bamoth-Baal, d'où Balaam put apercevoir les derniers rangs du peuple.

## 23

<sup>1</sup> Balaam dit à Balac : « Bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. » <sup>2</sup> Balac fit ce que Balaam avait dit, et Balac avec Balaam offrit un taureau et un bélier sur chaque autel. <sup>3</sup> Balaam dit à Balac : « Tiens-toi près de ton holocauste, et je m'éloignerai ; peut-être que Yahweh viendra à ma rencontre et quoi qu'il me fasse voir, je te le dirai. » Et il s'en alla sur une hauteur dénudée.

<sup>4</sup> Dieu vint à la rencontre de Balaam, qui lui dit : « J'ai dressé les sept autels, et j'ai offert sur chaque autel un taureau et un bélier. » <sup>5</sup> Yahweh mit une parole dans la bouche de Balaam et dit : « Retourne auprès de Balac, et parle-lui ainsi. » <sup>6</sup> Il retourna vers lui, et voici, Balac se tenait près de son holocauste, lui et tous les princes de Moab. <sup>7</sup> Et Balaam prononça son discours en disant :

D'Aram, Balac m'a fait venir, le roi de Moab m'a fait venir des montagnes de l'Orient : « Viens, maudis-moi Jacob ! Viens, courrouce-toi contre Israël ! » <sup>8</sup> Comment maudirai-je quand Dieu ne maudit pas ? Comment me courroucerai-je, quand Yahweh n'est pas courroucé ?

<sup>9</sup> Car du sommet des rochers je le vois, du haut des collines je le considère : c'est un peuple qui a sa demeure à part, et qui ne sera pas mis au nombre des nations. <sup>10</sup> Qui peut compter la poussière de Jacob, et dénombrer le quart d'Israël ? Que je meure de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur !

<sup>11</sup> Balac dit à Balaam : « Que m'as-tu fait ? Je t'ai pris pour maudire mes ennemis, et voilà, tu ne fais que bénir ! » <sup>12</sup> Il répondit et dit : « Ne dois-je pas avoir soin de dire ce que Yahweh met dans ma bouche ? » <sup>13</sup> Balac lui dit : « Viens avec moi à une autre place, d'où tu le verras ; tu en verras seulement l'extrémité, sans le voir tout entier ; et de là, maudis-le-moi. » <sup>14</sup> Il le mena au champ des Sentinelles, sur le sommet de Phasga ; et, ayant bâti sept autels, il offrit un taureau et un bélier sur chaque autel. <sup>15</sup> Et Balaam dit à

Balac : « Tiens-toi ici près de ton holocauste, et moi j'irai là à la rencontre de Dieu. » <sup>16</sup> Yahweh vint à la rencontre de Balaam, et il mit une parole dans sa bouche et dit : « Retourne vers Balac, et tu parleras ainsi. »

<sup>17</sup> Il retourna vers lui, et voici, Balac se tenait près de son holocauste, et les princes de Moab avec lui. Balac lui dit : « Qu'a dit Yahweh ? » <sup>18</sup> Et Balaam prononça son discours, en disant :

Lève-toi, Balac, et écoute : prête-moi l'oreille, fils de Séphor : <sup>19</sup> Dieu n'est pas un homme pour mentir, ni un fils d'homme pour se repentir. Est-ce lui qui dit et ne fais pas, qui parle et n'exécute pas ? <sup>20</sup> Voici, j'ai reçu ordre de bénir ; il a béni : je ne révoquerai point. <sup>21</sup> Il n'aperçoit pas d'iniquité en Jacob, il ne voit pas d'injustice en Israël. Yahweh, son Dieu, est avec lui, chez lui retentit l'acclamation d'un roi.

<sup>22</sup> Dieu les fait sortir d'Égypte, sa vigueur est comme celle du buffle. <sup>23</sup> Parce qu'il n'y a pas de magie en Jacob, ni de divination en Israël, en son temps il sera dit à Jacob et à Israël ce que Dieu veut accomplir. <sup>24</sup> Voici un peuple qui se lève comme une lionne, et qui se dresse comme un lion ; il ne se couche pas qu'il n'ait dévoré sa proie, et qu'il n'ait bu le sang des blessés.

<sup>25</sup> Balac dit à Balaam : « Ne le maudis pas et ne le bénis pas. » <sup>26</sup> Balaam répondit et dit à Balac : « Ne t'ai-je pas parlé ainsi : Je ferai tout ce que dira Yahweh ? » <sup>27</sup> Balac dit à Balaam : « Viens donc, je te mènerai à une autre place ; peut-être plaira-t-il au regard de Dieu que de là tu me le maudisses. » <sup>28</sup> Balac mena Balaam sur le

sommet du Phogor, qui domine le désert. <sup>29</sup> Et Balaam dit à Balac : « Bâti-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. »  
<sup>30</sup> Balac fit ce que Balaam avait dit, et il offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.

## 24

<sup>1</sup> Balaam vit que Yahweh avait pour agréable de bénir Israël, et il n'alla pas, comme les autres fois, à la rencontre des signes magiques ; mais il tourna son visage du côté du désert. <sup>2</sup> Ayant levé les yeux, il vit Israël campé par tribus ; et l'Esprit de Dieu fut sur lui, <sup>3</sup> et il prononça son discours, en disant :

Oracle de Balaam fils de Béor, oracle de l'homme dont l'œil est fermé ; <sup>4</sup> oracle de celui qui entend les paroles de Dieu, qui contemple la vision du Tout-Puissant, qui tombe, et dont les yeux s'ouvrent.

<sup>5</sup> Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob, tes demeures, ô Israël ! <sup>6</sup> Elles s'étendent comme des vallées, comme des jardins au bord d'un fleuve, comme des aloès que Yahweh a plantés, comme des cèdres sur le bord des eaux.

<sup>7</sup> L'eau déborde de ses deux seaux, sa race croît sur des eaux abondantes, son roi s'élève au-dessus d'Agag, et son royaume est exalté ! <sup>8</sup> Dieu le fait sortir d'Égypte : il lui donne la vigueur du buffle. Il dévore les nations qui lui font la guerre. Il brise leurs os et les foudroie de ses flèches. <sup>9</sup> Il ploie les genoux, il se couche comme un lion, comme une lionne ; qui le fera lever ? Béni soit qui te bénira et maudit soit qui te maudira !

<sup>10</sup> La colère de Balac s'enflamma contre Balaam, et il frappa des mains ; et Balac dit à Balaam : « Je t'ai appelé pour maudire mes ennemis, et voici, tu n'as fait que les bénir ces trois fois ! <sup>11</sup> Et maintenant fuis, va-t'en chez toi ! J'avais dit que je te comblerais d'honneur ; et voici, Yahweh t'écarte de l'honneur. » <sup>12</sup> Balaam répondit à Balac : « N'ai-je pas dit à tes messagers que tu m'as envoyés : <sup>13</sup> Quand Balac me donnerait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrai transgresser l'ordre de Yahweh, en faisant de moi-même une chose bonne ou mauvaise ; mais ce que Yahweh me dira, je le dirai ? <sup>14</sup> Et maintenant, voici, je m'en vais vers mon peuple ; viens donc, que je t'annonce ce que ce peuple fera à ton peuple dans la suite des jours. »

<sup>15</sup> Et Balaam prononça son discours et dit :

Oracle de Balaam, fils de Béor, oracle de l'homme dont l'œil est fermé ; <sup>16</sup> oracle de celui qui entend les paroles de Dieu, qui connaît la science du Très-Haut, qui contemple la vision du Tout-puissant, qui tombe, et dont les yeux s'ouvrent.

<sup>17</sup> Je le vois, mais non comme présent ; je le contemple, mais non de près. Un astre sort de Jacob, un sceptre s'élève d'Israël. Il brise les deux flancs de Moab, il extermine tous les fils du tumulte. <sup>18</sup> Edom est sa possession ; Séïr, son ennemi, est sa possession, et Israël déploie sa vaillance. <sup>19</sup> De Jacob sort un dominateur, il fait périr dans les villes ce qui reste d'Edom.

<sup>20</sup> Balaam vit Amalec, et il prononça son discours et dit :

Amalec est la première des nations et sa fin sera la ruine.

<sup>21</sup> Balaam vit le Cinéen, et il prononça son discours et dit :

Ta demeure est solide, et ton nid posé sur le roc. <sup>22</sup> Toutefois le Cinéen ira se consumant ; jusqu'à quand ? Assur l'emmènera en captivité.

<sup>23</sup> Balaam prononça son discours et dit :

Hélas ! qui subsistera quand Dieu fera cela ?

<sup>24</sup> Des navires viennent de Citthim ; ils oppriment Assur, ils oppriment Héber, et lui aussi est voué à la ruine.

<sup>25</sup> Balaam s'étant levé, se mit en route et s'en retourna chez lui ; Balac s'en alla aussi de son côté.

## 25

<sup>1</sup> Pendant qu'Israël demeurait à Settim, le peuple commença à se livrer à la débauche avec les filles de Moab. <sup>2</sup> Elles invitèrent le peuple au sacrifice de leurs dieux. Et le peuple mangea et se prosterna devant leurs dieux. <sup>3</sup> Israël s'attacha à Béelphégor, et la colère de Yahweh s'enflamma contre Israël. <sup>4</sup> Yahweh dit à Moïse : « Assemble tous les chefs du peuple, et pends les coupables devant Yahweh, à la face du soleil, afin que le feu de la colère de Yahweh se détourne d'Israël. » <sup>5</sup> Et Moïse dit aux juges d'Israël : « Que chacun de vous mette à mort ceux de ses gens qui se sont attachés à Béelphégor. »

<sup>6</sup> Et voici qu'un homme des enfants d'Israël vint et amena vers ses frères une Madianite,



sous les yeux de Moïse et sous les yeux de toute l'assemblée des enfants d'Israël, qui pleuraient à l'entrée de la tente de réunion. <sup>7</sup> A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, se leva du milieu de l'assemblée ; il prit une lance dans sa main, <sup>8</sup> suivit l'homme d'Israël dans l'arrière-tente, et les perça tous deux, l'homme d'Israël et la femme, par le ventre. Alors la plaie s'arrêta parmi les enfants d'Israël. <sup>9</sup> Il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de la plaie.

<sup>10</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>11</sup> « Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, a détourné ma fureur de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de ma jalousie au milieu d'eux ; et je n'ai point, dans ma jalousie, consumé les enfants d'Israël. <sup>12</sup> C'est pourquoi dis : Je lui accorde mon alliance de paix : <sup>13</sup> ce sera, pour lui et pour sa postérité après lui, l'alliance d'un sacerdoce perpétuel, parce qu'il a été jaloux pour son Dieu, et qu'il a fait l'expiation pour les enfants d'Israël. »

<sup>14</sup> L'homme d'Israël qui fut tué avec la Madianite s'appelait Zamri, fils de Salu ; il était prince d'une maison patriarcale des Siméonites. <sup>15</sup> La femme Madianite qui fut tuée s'appelait Cozbi, fille de Sur, chef de tribu, de maison patriarcale en Madian.

<sup>16</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>17</sup> « Traitez les Madianites en ennemis, et tuez-les ; <sup>18</sup> car ils ont agi en ennemis à votre égard, en vous séduisant par leurs ruses, au moyen de Phogor, au moyen de Cozbi, fille d'un chef

de Madian, leur sœur, qui fut tuée le jour de la plaie survenue à l'occasion de Phogor. »

<sup>19</sup> A la suite de cette plaie,

## 26

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse et à Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, en disant : <sup>2</sup> « Faites le compte de toute l'assemblée des enfants d'Israël depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon leurs maisons patriarcales, de tous les hommes d'Israël en état de porter les armes. » <sup>3</sup> Moïse et le prêtre Eléazar leur parlèrent donc dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, en disant : <sup>4</sup> « Vous ferez le recensement du peuple depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, comme Yahweh l'a ordonné à Moïse et aux enfants d'Israël, à leur sortie du pays d'Égypte. »

<sup>5</sup> Ruben, premier-né d'Israël. Fils de Ruben : de Hénoch, la famille des Hénochites ; de Phallu, la famille des Phalluites ; <sup>6</sup> de Hesron, la famille des Hesronites ; de Charmi, la famille des Charmites. <sup>7</sup> Telles sont les familles des Rubénites ; leurs recensés furent quarante-trois mille sept cent trente. — <sup>8</sup> Fils de Phallu, Eliab. — <sup>9</sup> Fils d'Eliab : Namuel, Dathan et Abiron. C'est ce Dathan et cet Abiron, membres du conseil, qui se soulevèrent contre Moïse et Aaron, dans la troupe de Coré, lorsqu'elle se souleva contre Yahweh. <sup>10</sup> La terre, ouvrant sa bouche, les engloutit avec Coré, quand la troupe périt, et que le feu consuma les deux cent cinquante

hommes : ils servirent d'exemple. <sup>11</sup> Mais les fils de Coré ne moururent pas.

<sup>12</sup> Fils de Siméon, selon leurs familles : de Namuel, la famille des Namuérites ; de Jamin, la famille des Jaminites ; de Jachin, la famille des Jachinites ; <sup>13</sup> de Zaré la famille des Zaréites ; de Saül, la famille des Saülites. <sup>14</sup> Telles sont les familles des Siméonites : vingt-deux mille deux cents.

<sup>15</sup> Fils de Gad, selon leurs familles : de Séphon, la famille des Séphonites ; d'Aggi, la famille des Aggites ; de Sunit, la famille des Sunites ; <sup>16</sup> d'Ozni, la famille des Oznites ; de Her, la famille des Hérites ; <sup>17</sup> d'Arod, la famille des Arodites ; d'Ariel, la famille des Ariélites. <sup>18</sup> Telles sont les familles des fils de Gad, selon leurs recensés : quarante mille cinq cents.

<sup>19</sup> Fils de Juda : Her et Onan ; mais Her et Onan moururent au pays de Canaan. <sup>20</sup> Voici les fils de Juda selon leurs familles : de Séla, la famille des Sélaïtes ; de Pharès, la famille des Pharésites ; de Zaré, la famille des Zaréites. — <sup>21</sup> Les fils de Pharès furent : de Hesron, la famille des Hesronites ; de Hamul, la famille des Hamulites. — <sup>22</sup> Telles sont les familles de Juda, selon leurs recensés : soixante-seize mille cinq cents.

<sup>23</sup> Fils d'Issachar selon leurs familles : de Thola, la famille des Tholaïtes ; de Phua, la famille des Phuaïtes ; <sup>24</sup> de Jasub, la famille des Jasubites ; de Semran, la famille des Semranites. <sup>25</sup> Telles sont les familles d'Issachar, selon leurs recensés : soixante-quatre mille trois cents.

<sup>26</sup> Fils de Zabulon selon leurs familles : de Sared, la famille des Sarédites ; d'Elon, la famille des Elonites ; de Jalel, la famille des Jalélites.

<sup>27</sup> Telles sont les familles issues de Zabulon, selon leurs recensés : soixante mille cinq cents.

<sup>28</sup> Fils de Joseph selon leurs familles : Manassé et Ephraïm.

<sup>29</sup> Fils de Manassé : de Machir, la famille des Machirites. — Machir engendra Galaad ; de Galaad, la famille des Galaadites. — <sup>30</sup> Voici les fils de Galaad : Jézer, d'où la famille des Jézérites ; de Hélec, la famille des Hélicites ; <sup>31</sup> Asriel, d'où la famille des Asriélites ; Séchem, d'où la famille des Séchémites ; <sup>32</sup> Sémida, d'où la famille de Sémidaïtes ; Hépher, d'où la famille des Héphrites. <sup>33</sup> Salphaad, fils d'Hépher, n'eut pas de fils, mais il eut des filles. Voici les noms des filles de Salphaad : Maala, Noa, Héglā, Melcha et Thersa. — <sup>34</sup> Telles sont les familles de Manassé ; leurs recensés furent cinquante-deux mille sept cents.

<sup>35</sup> Voici les fils d'Ephraïm selon leurs familles : de Suthala, la famille des Suthalaïtes ; de Bécher, la famille des Béchrites ; de Théhen, la famille des Théhénites. — <sup>36</sup> Voici les fils de Suthala : d'Héran, la famille des Héranites. — <sup>37</sup> Telles sont les familles des fils d'Ephraïm, selon leurs recensés : trente-deux mille cinq cents.

Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.

<sup>38</sup> Fils de Benjamin, selon leurs familles : de Béla, la famille des Bélaïtes ; d'Asbel, la famille des Asbélites ; d'Ahiram, la famille des Ahiramites ; <sup>39</sup> de Supham, la famille des Suphamites ; de Hupham, la famille des

Huphamites. — <sup>40</sup> Les fils de Béla furent Héréd et Noéman ; de Héréd, la famille des Hérédites ; de Noéman, la famille des Noémanites. — <sup>41</sup> Tels sont les fils de Benjamin, selon leurs familles, et leurs recensés furent quarante-cinq mille six cents.

<sup>42</sup> Voici les fils de Dan, selon leurs familles : de Suham descend la famille des Suhamites. Telles sont les familles de Dan, selon leurs familles.

<sup>43</sup> Total des familles des Suhamites, selon leurs recensés : soixante-quatre mille quatre cents.

<sup>44</sup> Fils d'Aser, selon leurs familles : de Jemna, la famille des Jemnites ; de Jessui, la famille des Jessuites ; de Brié, la famille des Briéites. — <sup>45</sup> Des fils de Brié : de Héber, la famille des Hébrites ; de Melchiel, la famille des Melchiélites. — <sup>46</sup> Le nom de la fille d'Aser était Sara. — <sup>47</sup> Telles sont les familles des fils d'Aser, d'après leurs recensés : cinquante-trois mille quatre cents.

<sup>48</sup> Fils de Nephthali, selon leurs familles : de Jésiél, la famille des Jésiélites ; de Guni, la famille des Gunites ; <sup>49</sup> de Jéser, la famille des Jésérites ; de Sellem, la famille des Sélémites.

<sup>50</sup> Telles sont les familles de Nephthali, selon leurs familles, et leurs recensés furent quarante-cinq mille quatre cents.

<sup>51</sup> Tels sont les enfants d'Israël qui furent recensés : six cent un mille sept cent trente.

<sup>52</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>53</sup> « A ceux-ci le pays sera partagé, pour être leur héritage, selon le nombre des noms. <sup>54</sup> Aux plus nombreux tu donneras un héritage plus grand, et aux moins nombreux tu donneras un héritage plus petit ; on donnera à chacun son héritage

selon ses recensés. <sup>55</sup> Seulement le partage du pays aura lieu par le sort. Ils le recevront en partage selon les noms des tribus patriarcales. <sup>56</sup> C'est par le sort que l'héritage sera réparti aux plus nombreux comme à ceux qui le sont moins. »

<sup>57</sup> Voici, selon leurs familles, les Lévites qui furent recensés : de Gerson, la famille des Gersonites ; de Caath, la famille des Caathites ; de Mérari, la famille des Mérarites. — <sup>58</sup> Voici les familles de Lévi ; la famille des Lobnites, la famille des Hébronites, la famille des Moholites, la famille des Musites et la famille des Coréïtes. — Caath engendra Amram, <sup>59</sup> et le nom de la femme d'Amram était Jochabed, fille de Lévi, que sa mère enfanta à Lévi en Égypte ; elle enfanta à Amram Aaron, Moïse et Marie, leur sœur. <sup>60</sup> Il naquit à Aaron : Nadab et Abiu, Eléazar et Ithamar. <sup>61</sup> Nadab et Abiu moururent lorsqu'ils apportèrent du feu étranger devant Yahweh. — <sup>62</sup> Leurs recensés, tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent vingt-trois mille. Car ils ne furent pas compris dans le recensement des enfants d'Israël, parce qu'ils ne leur fut pas assigné d'héritage au milieu des enfants d'Israël.

<sup>63</sup> Tels sont les hommes recensés par Moïse et Eléazar, le prêtre, qui firent le recensement des enfants d'Israël dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho. <sup>64</sup> Parmi eux, il n'y avait aucun des enfants d'Israël dont Moïse et Aaron le prêtre avaient fait le recensement dans le désert de Sinäi ; <sup>65</sup> car Yahweh avait dit d'eux : « Ils mourront dans le désert » ; et il n'en resta

pas un, excepté Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun.

## 27

<sup>1</sup> Alors s'approchèrent les filles de Salphaad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, des familles de Manassé, le fils de Joseph ; leurs noms étaient Maala, Noa, Héglà, Melcha et Thersa. <sup>2</sup> Elles se présentèrent devant Moïse, devant le prêtre Eléazar, et devant les princes de toute l'assemblée, à l'entrée de la tente de réunion, et elles dirent : <sup>3</sup> « Notre père est mort dans le désert ; il n'était pas au milieu de la troupe de ceux qui se liguèrent contre Yahweh, de la troupe de Coré, mais il est mort pour son péché, et il n'avait pas de fils. <sup>4</sup> Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas eu de fils ? Donne-nous une propriété parmi les frères de notre père. » <sup>5</sup> Moïse porta leur cause devant Yahweh ; <sup>6</sup> et Yahweh dit à Moïse : <sup>7</sup> « Les filles de Salphaad ont dit une chose juste. Tu leur donneras en héritage une propriété parmi les frères de leur père, et tu leur feras passer l'héritage de leur père. <sup>8</sup> Tu parleras aux enfants d'Israël, en disant : Si un homme meurt sans avoir de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille ; <sup>9</sup> et s'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères. <sup>10</sup> S'il n'a pas de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père ; <sup>11</sup> et s'il n'y a pas de frères de son père, vous donnerez son héritage au parent le plus proche dans sa famille, et c'est lui qui

le possédera. Ce sera pour les enfants d'Israël une règle de droit, comme Yahweh l'a ordonné à Moïse. »

<sup>12</sup> Yahweh dit à Moïse : « Monte sur cette montagne d'Abarim, et vois le pays que je donne aux enfants d'Israël. <sup>13</sup> Tu le verras, et toi aussi tu seras recueilli auprès de ton peuple, comme Aaron, ton frère, a été recueilli, <sup>14</sup> parce que dans le désert de Sin, lors de la contestation de l'assemblée, vous avez été tous deux rebelles à l'ordre que j'avais donné de me sanctifier devant eux à l'occasion des eaux. Ce sont les eaux de Mériba, à Cadès, dans le désert de Sin. »

<sup>15</sup> Moïse parla à Yahweh, en disant : <sup>16</sup> « Que Yahweh, le Dieu des esprits de toute chair, établisse sur l'assemblée un homme <sup>17</sup> qui sorte devant eux et qui entre devant eux, qui les fasse sortir et qui les fasse entrer, afin que l'assemblée de Yahweh ne soit pas comme des brebis qui n'ont pas de berger. » <sup>18</sup> Yahweh dit à Moïse : « Prends Josué, fils de Nun, homme en qui réside l'Esprit, et tu poseras ta main sur lui. <sup>19</sup> Tu le placeras devant Éléazar, le prêtre, et devant toute l'assemblée, et tu l'installeras sous leurs yeux. <sup>20</sup> Tu mettras sur lui une part de ton autorité, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël lui obéisse. <sup>21</sup> Il se présentera devant le prêtre Éléazar, qui consultera pour lui le jugement de l'Urim devant Yahweh ; c'est sur son ordre que sortiront, sur son ordre qu'entreront, lui, Josué, tous les enfants d'Israël avec lui et toute l'assemblée. »

<sup>22</sup> Moïse fit ce que Yahweh lui avait ordonné. Il



prit Josué, et il le plaça devant Eléazar, le prêtre, et devant toute l'assemblée. <sup>23</sup> Et ayant posé ses mains sur lui, il l'installa, comme Yahweh l'avait dit par Moïse.

## 28

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Donne cet ordre aux enfants d'Israël et dis-leur : Vous aurez soin de me présenter, au temps fixé, mon offrande, mon aliment pour les sacrifices faits par le feu, qui sont pour moi d'agréable odeur.

<sup>3</sup> Tu leur diras : Voici le sacrifice par le feu que vous offrirez à Yahweh : chaque jour, deux agneaux d'un an, sans défaut, comme holocauste perpétuel. <sup>4</sup> Tu offriras l'un des agneaux le matin, et le deuxième agneau entre les deux soirs, <sup>5</sup> et, pour l'oblation, un dixième d'épha de fleur de farine, pétrie avec un quart de hin d'huile d'olives concassées. <sup>6</sup> C'est l'holocauste perpétuel qui a été offert à la montagne de Sinäi, d'agréable odeur, un sacrifice par le feu à Yahweh. <sup>7</sup> Sa libation sera d'un quart de hin pour chaque agneau ; c'est dans le lieu saint que tu feras la libation de vin pur à Yahweh. <sup>8</sup> Tu offriras le second agneau entre les deux soirs ; tu feras comme pour l'oblation du matin et sa libation : c'est un sacrifice par le feu, d'une agréable odeur à Yahweh.

<sup>9</sup> Le jour du sabbat, vous offrirez deux agneaux d'un an, sans défaut, et, comme oblation, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, et sa libation. <sup>10</sup> C'est l'holocauste du sabbat, pour

chaque sabbat, outre l'holocauste perpétuel et sa libation.

<sup>11</sup> Au commencement de vos mois, vous offrirez comme holocauste à Yahweh deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an sans défaut, <sup>12</sup> et, comme oblation pour chaque taureau, trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile ; comme oblation pour le bélier, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile ; <sup>13</sup> comme oblation pour chaque agneau, un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile. C'est un holocauste d'agréable odeur, un sacrifice par le feu de Yahweh. <sup>14</sup> Leurs libations seront d'un demi-hin de vin pour un taureau, d'un tiers de hin pour un bélier et d'un quart de hin pour un agneau. Tel est l'holocauste du commencement du mois, pour chaque mois, pour les mois de l'année. <sup>15</sup> On offrira aussi à Yahweh un bouc en sacrifice pour le péché, outre l'holocauste perpétuel et sa libation.

<sup>16</sup> Au premier mois, le quatorzième jour du mois, ce sera la Pâque de Yahweh. <sup>17</sup> Le quinzième jour de ce mois sera jour de fête. On mangera pendant sept jours des pains sans levain. <sup>18</sup> Le premier jour, il y aura une sainte assemblée : vous ne ferez aucune œuvre servile. <sup>19</sup> Vous offrirez en sacrifice par le feu un holocauste à Yahweh : deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an, sans défaut, <sup>20</sup> et, comme leur oblation, de la fleur de farine pétrie à l'huile : trois dixièmes pour un taureau, deux dixièmes pour un bélier, <sup>21</sup> et un dixième pour chacun des sept agneaux. <sup>22</sup> Vous offrirez

aussi un bouc en sacrifice pour le péché, pour faire l'expiation pour vous. <sup>23</sup> Vous ferez cela sans préjudice de l'holocauste du matin, qui est l'holocauste perpétuel. <sup>24</sup> Vous ferez cela chaque jour, pendant sept jours ; c'est l'aliment d'un sacrifice par le feu, d'agréable odeur à Yahweh ; ainsi sera-t-il fait sans préjudice de l'holocauste perpétuel et de sa libation. <sup>25</sup> Le septième jour, vous aurez une sainte assemblée : vous ne ferez aucune œuvre servile.

<sup>26</sup> Au jour des prémices, quand vous présenterez à Yahweh une oblation de la moisson nouvelle, à votre fête des Semaines, vous aurez une sainte assemblée : vous ne ferez aucune œuvre servile. <sup>27</sup> Vous offrirez comme holocauste d'agréable odeur à Yahweh deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an, <sup>28</sup> et, comme leur oblation, de la fleur de farine pétrie à l'huile : trois dixièmes pour chaque taureau, deux dixièmes pour le bélier, <sup>29</sup> et un dixième pour chacun des sept agneaux. <sup>30</sup> Vous offrirez aussi un bouc, pour faire l'expiation pour vous. Vous ferez cela sans préjudice de l'holocauste perpétuel et de son oblation. <sup>31</sup> Vous aurez des victimes sans défaut ; et vous y joindrez leurs libations.

## 29

<sup>1</sup> Au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une sainte assemblée : vous ne ferez aucune œuvre servile. Ce sera pour vous le jour du son éclatant des trompettes. <sup>2</sup> Vous offrirez comme holocauste d'agréable odeur à Yahweh un jeune taureau, un bélier et sept agneaux d'un

an, sans défaut, <sup>3</sup> et, comme leur oblation, de la fleur de farine pétrie à l'huile : trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier <sup>4</sup> et un dixième pour chacun des sept agneaux. <sup>5</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, pour faire l'expiation pour vous. <sup>6</sup> Vous ferez cela sans préjudice de l'holocauste du mois et de son oblation, de l'holocauste perpétuel et de son oblation, et de leurs libations d'après les règles prescrites. Ce sont des sacrifices par le feu, d'agréable odeur à Yahweh.

<sup>7</sup> Le dixième jour de ce septième mois, vous aurez une sainte assemblée et vous affligerez vos âmes : vous ne ferez aucune œuvre. <sup>8</sup> Vous offrirez en holocauste d'agréable odeur à Yahweh un jeune taureau, un bélier et sept agneaux d'un an, sans défaut, <sup>9</sup> et, comme leur oblation, de la fleur de farine pétrie à l'huile : trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier <sup>10</sup> et un dixième pour chacun des sept agneaux. <sup>11</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice du sacrifice expiatoire, de l'holocauste perpétuel, de son oblation, et de leurs libations.

<sup>12</sup> Le quinzième jour, du septième mois, vous aurez une sainte assemblée : vous ne ferez aucune œuvre servile. Et vous célébrerez une fête en l'honneur de Yahweh pendant sept jours. <sup>13</sup> Vous offrirez un holocauste, sacrifice par le feu, d'agréable odeur à Yahweh : treize jeunes taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>14</sup> et, comme leur oblation, de la fleur de farine pétrie à l'huile : trois dixièmes

pour chacun des treize taureaux, deux dixièmes pour chacun des deux béliers, <sup>15</sup> et un dixième pour chacun des quatorze agneaux. <sup>16</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel avec son oblation et sa libation.

<sup>17</sup> Le second jour, vous offrirez douze jeunes taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>18</sup> avec leur oblation et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après la règle. <sup>19</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de leurs libations.

<sup>20</sup> Le troisième jour, vous offrirez onze taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>21</sup> avec leur oblation et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après la règle. <sup>22</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de sa libation.

<sup>23</sup> Le quatrième jour, vous offrirez dix taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>24</sup> avec leur oblation et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre d'après la règle. <sup>25</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de sa libation.

<sup>26</sup> Le cinquième jour, vous offrirez neuf taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>27</sup> avec leur oblation et leurs

libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après la règle.

<sup>28</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de sa libation.

<sup>29</sup> Le sixième jour, vous offrirez huit taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>30</sup> avec leur oblation et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après la règle. <sup>31</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de sa libation.

<sup>32</sup> Le septième jour, vous offrirez sept taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>33</sup> avec leur oblation et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après la règle. <sup>34</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de sa libation.

<sup>35</sup> Le huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle : vous ne ferez aucune œuvre servile. <sup>36</sup> Vous offrirez un holocauste, un sacrifice par le feu d'agréable odeur à Yahweh : un taureau, un bélier et sept agneaux d'un an, sans défaut, <sup>37</sup> avec leur oblation et leurs libations, pour le taureau, le bélier et les agneaux, selon leur nombre, d'après la règle. <sup>38</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché, sans préjudice de l'holocauste perpétuel, de son oblation et de sa libation.

<sup>39</sup> Tels sont les sacrifices que vous offrirez à Yahweh dans vos fêtes, sans préjudice de vos vœux et de vos offrandes volontaires : vos holocaustes, vos oblations, vos libations et vos sacrifices pacifiques. »

## 30

<sup>1</sup> Moïse parla aux enfants d'Israël selon tout ce que Yahweh lui avait ordonné :

<sup>2</sup> Moïse parla aux chefs des tribus des enfants d'Israël, en disant : « Voici ce que Yahweh ordonne :

<sup>3</sup> Si un homme fait un vœu à Yahweh ou s'il fait un serment pour s'imposer à soi-même un engagement, il ne violera pas sa parole ; tout ce qui est sorti de sa bouche, il le fera.

<sup>4</sup> Si une femme, encore jeune fille dans la maison de son père, fait un vœu à Yahweh et se lie par un engagement, <sup>5</sup> et que son père apprenne son vœu et l'engagement qu'elle s'est imposé à elle-même, et que son père garde le silence envers elle, tous ses vœux qu'elle aura faits et tout engagement qu'elle s'est imposé à elle-même seront valables ; <sup>6</sup> mais si, le jour où il en a connaissance, son père la désavoue, tous ses vœux et tous les engagements qu'elle s'est imposé à elle-même seront sans valeur ; et Yahweh lui pardonnera, parce que son père l'a désavouée.

<sup>7</sup> Si elle se marie, et que pèsent sur elle ses vœux ou une parole imprudemment sortie de ses lèvres par laquelle elle s'est imposé à elle-même un engagement, <sup>8</sup> et si son mari,

l'apprenant, garde le silence envers elle le jour où il l'apprendra, ses vœux seront valables, ainsi que ses engagements qu'elle s'est imposé à elle-même ; <sup>9</sup> mais si, le jour où il l'apprend, son mari la désavoue, il rend nul son vœu qui pèse sur elle et la parole imprudemment sortie de ses lèvres par laquelle elle s'est imposé à elle-même un engagement ; et Yahweh lui pardonnera.

<sup>10</sup> Le vœu d'une femme veuve ou répudiée, tout engagement qu'elle s'est imposé à elle-même, seront valables pour elle.

<sup>11</sup> Si c'est dans la maison de son mari qu'une femme a fait un vœu ou s'est imposé à elle-même un engagement par un serment, <sup>12</sup> et que son mari, l'apprenant, garde le silence envers elle et ne la désavoue pas, tous ses vœux seront valables, ainsi que tous les engagements qu'elle s'est imposé à elle-même ; <sup>13</sup> mais si, le jour où il l'apprend, son mari les annule, tout ce qui est sorti de ses lèvres, vœux ou engagements, sera sans valeur : son mari les a annulés ; et Yahweh lui pardonnera. <sup>14</sup> Tout vœu et tout serment par lequel elle s'engage à affliger son âme, son mari peut les ratifier et son mari peut les annuler. <sup>15</sup> Si son mari garde d'un jour à l'autre le silence envers elle, il ratifie ainsi tous ses vœux ou tous ses engagements qui pèsent sur elle ; il les ratifie, parce qu'il a gardé le silence envers elle le jour où il l'a appris. <sup>16</sup> S'il les annule après le jour où il l'a appris, il portera l'iniquité de sa femme. »

<sup>17</sup> Telles sont les lois que Yahweh prescrit à Moïse, entre un mari et sa femme, entre un père



et sa fille, lorsqu'elle est jeune encore et dans la maison de son père.

## 31

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>2</sup> « Venge les enfants d'Israël sur les Madianites ; tu seras ensuite recueilli auprès de ton peuple. »

<sup>3</sup> Moïse parla au peuple, en disant : « Armez pour la guerre des hommes d'entre vous, et qu'ils marchent contre Madian, pour exécuter la vengeance de Yahweh sur Madian. <sup>4</sup> Vous enverrez à la guerre mille hommes par tribu, de toutes les tribus d'Israël. »

<sup>5</sup> On leva donc d'entre les milliers d'Israël mille hommes par tribu, soit douze mille hommes armés pour la guerre. <sup>6</sup> Moïse les envoya au combat, mille hommes par tribu, eux et Phinéas, le fils d'Eléazar, le prêtre, qui avait avec lui les instruments sacrés et les trompettes retentissantes. <sup>7</sup> Ils s'avancèrent contre Madian, selon l'ordre que Yahweh avait donné à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles. <sup>8</sup> Outre ceux qui étaient tombés dans la bataille, ils tuèrent les rois de Madian : Evi, Récem, Sur, Hur et Rebé, cinq rois de Madian ; ils tuèrent aussi par l'épée Balaam, fils de Béor. <sup>9</sup> Les enfants d'Israël firent prisonnières les femmes des Madianites avec leurs petits enfants, et ils pillèrent toutes leurs bêtes de somme, tous leurs troupeaux et tous leurs biens. <sup>10</sup> Ils livrèrent aux flammes toutes les villes du pays qu'ils habitaient et tous leurs campements. <sup>11</sup> Ayant pris tout le butin et toutes les dépouilles, gens et bestiaux, <sup>12</sup> ils amenèrent les prisonniers, les dépouilles et le butin à

Moïse, à Eléazar, le prêtre, et à l'assemblée des enfants d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

<sup>13</sup> Moïse, Eléazar, le prêtre, et tous les princes de l'assemblée sortirent au-devant d'eux, hors du camp. <sup>14</sup> Et Moïse s'irrita contre les commandants de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, qui revenaient du combat. <sup>15</sup> Il leur dit : « Avez-vous donc laissé la vie à toutes les femmes ? <sup>16</sup> Voici, ce sont elles qui, sur la parole de Balaam, ont entraîné les enfants d'Israël à l'infidélité envers Yahweh, dans l'affaire de Phogor ; et alors la plaie fut dans l'assemblée de Yahweh. <sup>17</sup> Maintenant, tuez tout mâle parmi les petits enfants, et tuez toute femme qui a connu la couche d'un homme ; <sup>18</sup> mais toutes les filles qui n'ont pas connu la couche d'un homme, laissez-les vivre pour vous. <sup>19</sup> Et vous, campez hors du camp pendant sept jours ; quiconque a tué quelqu'un et quiconque a touché un mort se purifiera le troisième jour et le septième jour, lui et vos prisonniers. <sup>20</sup> Vous purifierez aussi tout vêtement, tout objet de peau, tout ouvrage de poil de chèvre et tout ustensile de bois. »

<sup>21</sup> Eléazar, le prêtre, dit aux hommes de guerre qui étaient allés au combat : « Voici ce qui est commandé par la loi que Yahweh a prescrite à Moïse : <sup>22</sup> l'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb, <sup>23</sup> tout objet qui va au feu, vous le ferez passer par le feu, et il sera pur ; toutefois il sera purifié encore par l'eau de purification. Tout ce qui ne va pas au feu, vous le ferez passer par l'eau. <sup>24</sup> Vous laverez vos vêtements, le septième

jour, et vous serez purs ; vous pourrez ensuite entrer dans le camp. »

<sup>25</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>26</sup> « Fais, toi et Eléazar, le prêtre, et les chefs de maisons de l'assemblée, le compte de ce qui a été pris des dépouilles en hommes et en bestiaux, <sup>27</sup> et partage les dépouilles entre les combattants qui sont allés à la guerre et toute l'assemblée. <sup>28</sup> Tu prélèveras sur la part des soldats qui sont allés à la guerre un tribut pour Yahweh, savoir un sur cinq cents, gens, bœufs, ânes et brebis. <sup>29</sup> Vous le prendrez sur leur moitié et tu le donneras à Eléazar, le prêtre, comme prélèvement de Yahweh. <sup>30</sup> Sur la moitié qui revient aux enfants d'Israël, tu mettras à part un sur cinquante, gens, bœufs, ânes, brebis et tout bétail, et tu le donneras aux Lévites, qui ont la garde de la Demeure de Yahweh. »

<sup>31</sup> Moïse et Eléazar, le prêtre, firent comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse. <sup>32</sup> Les dépouilles, le reste du butin qu'avaient fait les combattants étaient de six cent soixante-quinze mille brebis, <sup>33</sup> soixante-douze mille bœufs, <sup>34</sup> soixante et un mille ânes, <sup>35</sup> et trente-deux mille d'entre les femmes qui n'avaient pas connu la couche d'un homme. <sup>36</sup> La moitié, part de ceux qui étaient allés à la guerre, fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis, <sup>37</sup> six cent soixante-quinze brebis pour le tribut de Yahweh ; <sup>38</sup> trente-six mille bœufs, dont soixante-douze pour le tribut de Yahweh ; <sup>39</sup> trente mille cinq cents ânes, dont soixante-et-un pour le tribut de Yahweh ; <sup>40</sup> et seize mille personnes,

trente-deux personnes pour le tribut de Yahweh. <sup>41</sup> Moïse donna à Eléazar, le prêtre, le tribut prélevé pour Yahweh, ainsi que Yahweh l'avait ordonné à Moïse. <sup>42</sup> Quant à la moitié revenant aux enfants d'Israël, que Moïse avait séparée de celle des combattants, <sup>43</sup> cette moitié formant la part de l'assemblée fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis, <sup>44</sup> trente-six mille bœufs, <sup>45</sup> trente mille cinq cents ânes <sup>46</sup> et seize mille personnes. <sup>47</sup> Sur cette moitié qui revenait aux enfants d'Israël, Moïse prit un sur cinquante et le donna aux Lévites, qui ont la garde de la Demeure de Yahweh, ainsi que Yahweh l'avait ordonné à Moïse.

<sup>48</sup> Les commandants des milliers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, s'approchèrent de Moïse <sup>49</sup> et lui dirent : « Tes serviteurs ont compté les combattants qui étaient sous nos ordres, et il ne manque pas un homme d'entre nous. <sup>50</sup> C'est pourquoi nous apportons comme offrande à Yahweh les objets d'or que chacun de nous a trouvés, bracelets, chaînettes, anneaux, pendants d'oreilles et colliers, pour faire l'expiation pour nous devant Yahweh. » <sup>51</sup> Moïse et Eléazar, le prêtre, reçurent d'eux cet or, tous ces objets bien travaillés. <sup>52</sup> Tout l'or prélevé qu'ils présentèrent à Yahweh de la part des chefs de milliers et des chefs de centaines, fut de seize mille sept cent cinquante sicles. <sup>53</sup> Les hommes de la troupe eurent chacun leur butin pour eux. <sup>54</sup> Moïse et Eléazar, le prêtre, ayant pris l'or des chefs de milliers et des chefs de centaines, l'apportèrent

dans la tente de réunion, comme mémorial pour les enfants d'Israël devant Yahweh.

## 32

<sup>1</sup> Les fils de Ruben et les fils de Gad avaient des troupeaux en nombre considérable. Voyant que le pays de Jazer et le pays de Galaad étaient un lieu propre pour les troupeaux, <sup>2</sup> les fils de Gad et les fils de Ruben vinrent auprès de Moïse, d'Eléazar, le prêtre, et des princes de l'assemblée, et ils leur dirent : <sup>3</sup> « Ataroth, Dibon, Jazer, Nemra, Hésebon, Eléalé, Saban, Nébo et Béon, <sup>4</sup> ce pays que Yahweh a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un lieu propre pour les troupeaux, et tes serviteurs ont des troupeaux ». <sup>5</sup> Ils ajoutèrent : « Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné en possession à tes serviteurs, et ne nous fais pas passer le Jourdain. »

<sup>6</sup> Moïse répondit aux fils de Gad et aux fils de Ruben : « Vos frères iront-ils à la guerre, et vous, resterez-vous ici ? <sup>7</sup> Pourquoi découragez-vous les enfants d'Israël de passer dans le pays que Yahweh leur donne ? <sup>8</sup> C'est ainsi qu'ont fait vos pères, quand je les envoyai de Cadès-Barné explorer le pays. <sup>9</sup> Ils montèrent jusqu'à la vallée d'Escol et virent le pays, et ils découragèrent les enfants d'Israël d'entrer dans le pays que Yahweh leur donnait. <sup>10</sup> Et la colère de Yahweh s'enflamma ce jour-là, et il jura en disant : <sup>11</sup> Ces hommes qui sont montés de l'Égypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne verront pas le pays que j'ai promis par

serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, car ils ne m'ont pas fidèlement suivi, <sup>12</sup> excepté Caleb, fils de Jéphoné, le Cénézéén, et Josué, fils de Nun, qui ont suivi fidèlement Yahweh. <sup>13</sup> Et la colère de Yahweh s'enflamma contre Israël, et il les fit errer dans le désert pendant quarante années, jusqu'à ce que fût anéantie toute la génération qui avait fait le mal aux yeux de Yahweh. <sup>14</sup> Et voici que vous prenez la place de vos pères, comme des rejetons de pécheurs, pour accroître encore l'ardeur de la colère de Yahweh contre Israël. <sup>15</sup> Car si vous refusez de le suivre, il continuera de laisser Israël au désert, et vous causerez la ruine de tout ce peuple. »

<sup>16</sup> Ils s'approchèrent de Moïse, et ils dirent : « Nous construirons ici des parcs pour nos troupeaux et des villes pour nos petits enfants ; <sup>17</sup> mais nous nous armerons sans tarder pour marcher devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons introduits dans le lieu qu'ils doivent occuper, et nos enfants demeureront dans les villes fortes, à cause des habitants du pays. <sup>18</sup> Nous ne reviendrons pas dans nos maisons, avant que les enfants d'Israël aient pris possession chacun de son héritage ; <sup>19</sup> car nous ne posséderons rien avec eux de l'autre côté du Jourdain, ni plus loin, puisque notre héritage nous est venu de ce côté du Jourdain, à l'orient. »

<sup>20</sup> Moïse leur dit : « Si vous tenez cette conduite, si vous vous armez pour combattre devant Yahweh ; <sup>21</sup> si tous les hommes armés d'entre vous passent le Jourdain devant Yahweh, jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis de devant sa

face, <sup>22</sup> et que vous ne reveniez qu'après que le pays aura été soumis devant Yahweh, vous serez sans reproche devant Yahweh et devant Israël, et cette contrée-ci sera votre propriété devant Yahweh. <sup>23</sup> Mais si vous n'agissez pas ainsi, voici, vous péchez contre Yahweh ; et sachez que votre péché vous atteindra. <sup>24</sup> Construisez donc des villes pour vos enfants et des parcs pour vos troupeaux, et exécutez la parole qui est sortie de votre bouche. »

<sup>25</sup> Les fils de Gad et les fils de Ruben parlèrent à Moïse en disant : « Tes serviteurs feront ce que mon seigneur ordonne. <sup>26</sup> Nos enfants, nos femmes, nos troupeaux et tout notre bétail resteront ici, dans les villes de Galaad ; <sup>27</sup> et tes serviteurs, tout homme armé pour combattre, passeront devant Yahweh pour combattre, comme le dit mon seigneur. »

<sup>28</sup> Alors Moïse donna des ordres à leur sujet à Eléazar, le prêtre, à Josué, fils de Nun, et aux chefs de famille des tribus des enfants d'Israël ; <sup>29</sup> il leur dit : « Si les fils de Gad et les fils de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous les hommes armés pour combattre devant Yahweh, et que le pays sois soumis devant vous, vous leur donnerez en possession la conquête de Galaad. <sup>30</sup> Mais s'ils ne passent pas en armes avec vous, ils seront établis au milieu de vous dans le pays de Canaan. » <sup>31</sup> Les fils de Gad et les fils de Ruben répondirent en disant : « Ce que Yahweh a dit à tes serviteurs, nous le ferons. <sup>32</sup> Nous passerons en armes devant Yahweh au pays de Canaan, et la possession de notre héritage nous demeurera

de ce côté-ci du Jourdain. »

<sup>33</sup> Moïse donna aux fils de Gad et aux fils de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Séhon, roi des Amorrhéens, et le royaume d'Og, roi de Basan, le pays avec ses villes et leurs territoires, les villes du pays d'alentour.

<sup>34</sup> Les fils de Gad bâtirent Dibon, Ataroth, Aroër, <sup>35</sup> Ataroth-Sophan, Jazer, Jegbaa, <sup>36</sup> Bethnemra et Betharan, villes fortes, et ils firent des parcs pour le troupeau.

<sup>37</sup> Les fils de Ruben bâtirent Hésebon, Eléalé, Cariathaïm, <sup>38</sup> Nabo et Baalméon, dont les noms furent changés, et Sabama, et ils donnèrent des noms aux villes qu'ils bâtirent.

<sup>39</sup> Les fils de Machir, fils de Manassé, allèrent contre Galaad et, s'en étant emparés, ils chassèrent les Amorrhéens qui y étaient.

<sup>40</sup> Moïse donna Galaad à Machir, fils de Manassé, qui s'y établit. <sup>41</sup> Jaïr, fils de Manassé, alla et prit leurs bourgs, et il les appela Bourgs de Jaïr.

<sup>42</sup> Nobé alla et s'empara de Chanath et des villes de son ressort ; il l'appela Nobé, de son nom.

## 33

<sup>1</sup> Voici les campements des enfants d'Israël, quand ils sortirent du pays d'Égypte, selon leurs troupes, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. <sup>2</sup> Moïse mit par écrit les lieux d'où ils partirent, selon leurs campements, d'après l'ordre de Yahweh, et voici leurs campements selon leurs départs :



<sup>3</sup> Ils partirent de Ramsès le premier mois, le quinzième jour du premier mois. Le lendemain de la Pâque, les enfants d'Israël sortirent la main levée, à la vue de tous les Egyptiens. <sup>4</sup> Et les Egyptiens enterraient ceux que Yahweh avait frappés parmi eux, tous leurs premiers-nés ; Yahweh exerça aussi des jugements sur leurs dieux.

<sup>5</sup> Etant partis de Ramsès, les enfants d'Israël campèrent à Soccoth. <sup>6</sup> Ils partirent de Soccoth et campèrent à Etham, qui est aux confins du désert. <sup>7</sup> Ils partirent d'Etham et, ayant tourné vers Phihahiroth, qui est vis-à-vis de Béel-séphon, ils campèrent devant Magdalum. <sup>8</sup> Ils partirent de devant Phihahiroth et passèrent au milieu de la mer, vers le désert. Après trois journées de marche dans le désert d'Etham, ils campèrent à Mara. <sup>9</sup> Ils partirent de Mara et arrivèrent à Élim, où il y avait douze sources d'eau et soixante-dix palmiers, et ils y campèrent. <sup>10</sup> Ils partirent d'Élim et campèrent près de la mer Rouge. <sup>11</sup> Ils partirent de la mer Rouge et campèrent dans le désert de Sin. <sup>12</sup> Ils partirent du désert de Sin et campèrent à Daphca. <sup>13</sup> Ils partirent de Daphca et campèrent à Alus. <sup>14</sup> Ils partirent d'Alus et campèrent à Raphidim, et il n'y eut pas là d'eau à boire pour le peuple. <sup>15</sup> Ils partirent de Raphidim et campèrent dans le désert de Sinaï.

<sup>16</sup> Ils partirent du désert de Sinaï et campèrent à Kibroth-Hattaava. <sup>17</sup> Ils partirent de Kibroth-Hattaava et campèrent à Haséroth. <sup>18</sup> Ils par-

tirent de Haséroth et campèrent à Rethma. <sup>19</sup> Ils partirent de Rethma et campèrent à Remmonpharès. <sup>20</sup> Ils partirent de Remmonpharès et campèrent à Lebna. <sup>21</sup> Ils partirent de Lebna et campèrent à Ressa. <sup>22</sup> Ils partirent de Ressa et campèrent à Céélatha. <sup>23</sup> Ils partirent de Céélatha et campèrent à la montagne de Sépher. <sup>24</sup> Ils partirent de la montagne de Sépher et campèrent à Arada. <sup>25</sup> Ils partirent d'Arada et campèrent à Macéloth. <sup>26</sup> Ils partirent de Macéloth et campèrent à Thahath. <sup>27</sup> Ils partirent de Thahath et campèrent à Tharé. <sup>28</sup> Ils partirent de Tharé et campèrent à Metcha. <sup>29</sup> Ils partirent de Metcha et campèrent à Hesmona. <sup>30</sup> Ils partirent de Hesmona et campèrent à Moséroth. <sup>31</sup> Ils partirent de Moséroth et campèrent à Bené-Jaacan. <sup>32</sup> Ils partirent de Bené-Jaacan et campèrent à Hor-Gadgad. <sup>33</sup> Ils partirent de Hor-Gadgad et campèrent à Jétébatha. <sup>34</sup> Ils partirent de Jétébatha et campèrent à Hébrona. <sup>35</sup> Ils partirent de Hébrona et campèrent à Asiongaber. <sup>36</sup> Ils partirent d'Asiongaber et campèrent dans le désert de Sin, c'est-à-dire à Cadès.

<sup>37</sup> Ils partirent de Cadès et campèrent à la montagne de Hor, à l'extrémité du pays d'Edom. <sup>38</sup> Aaron, le prêtre, monta sur la montagne de Hor, sur l'ordre de Yahweh, et il y mourut, la quarantième année après la sortie des enfants d'Israël du pays d'Égypte, le cinquième mois, le premier jour du mois. <sup>39</sup> Aaron était âgé de cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut sur la montagne

de Hor. <sup>40</sup> Ce fut alors que le Canaanéen, roi d'Arad, qui habitait le Négeb dans le pays de Canaan, apprit l'arrivée des enfants d'Israël.

<sup>41</sup> Ils partirent de la montagne de Hor et campèrent à Salmona. <sup>42</sup> Ils partirent de Salmona et campèrent à Phunon. <sup>43</sup> Ils partirent de Phunon et campèrent à Oboth. <sup>44</sup> Ils partirent d'Oboth et campèrent à Ijé-Abarim, à la frontière de Moab. <sup>45</sup> Ils partirent de Ijé-Abarim et campèrent à Dibon-Gad. <sup>46</sup> Ils partirent de Dibon-Gad et campèrent à Helmon-Deblathaïm. <sup>47</sup> Ils partirent d'Helmon-Deblathaïm et campèrent aux monts Abarim, en face de Nébo. <sup>48</sup> Ils partirent des monts Abarim et campèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho. <sup>49</sup> Ils campèrent près du Jourdain, depuis Bethsimoth jusqu'à Abel-Settim, dans les plaines de Moab.

<sup>50</sup> Yahweh parla à Moïse dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, en disant : <sup>51</sup> « Parle aux enfants d'Israël : Lorsque vous aurez passé le Jourdain et que vous serez entrés dans le pays de Canaan, <sup>52</sup> vous expulserez devant vous tous les habitants du pays, vous détruirez toutes leurs pierres sculptées, et vous détruirez toutes leurs images d'airain fondu, et vous dévasterez tous leurs hauts lieux. <sup>53</sup> Vous prendrez possession du pays et vous l'habitez ; car je vous ai donné le pays pour le posséder. <sup>54</sup> Vous partagerez le pays par le sort, selon vos familles ; vous donnerez un héritage plus grand à ceux qui sont en plus

grand nombre, et tu donneras un héritage plus petit à ceux qui sont en plus petit nombre. Ce que le sort assignera à chacun lui appartiendra ; vous le recevrez en propriété, selon vos tribus patriarcales. <sup>55</sup> Mais si vous n'expulsez pas devant vous les habitants du pays, ceux d'entre eux que vous laisserez seront comme des épines dans vos yeux et comme des aiguillons dans vos flancs, et ils vous traiteront en ennemis dans le pays que vous allez habiter. <sup>56</sup> Et je vous traiterai vous-même comme j'avais résolu de les traiter. »

## 34

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant :  
<sup>2</sup> « Commande aux enfants d'Israël et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, voici le pays qui vous tombera en partage : le pays de Canaan, selon ses limites, savoir :

<sup>3</sup> Le côté du midi sera pour vous le désert de Sin, jusqu'à Edom, et votre frontière méridionale partira de l'extrémité méridionale de la mer Salée, vers l'orient, <sup>4</sup> et votre frontière inclinera au sud par la montée d'Akrabbim, passera par Sin, et arrivera jusqu'au midi de Cadès-Barné ; elle continuera par Hatsar-Adar et passera vers Asemon ; <sup>5</sup> et depuis Asemon, la frontière arrivera jusqu'au Torrent d'Égypte, pour arriver à la mer.

<sup>6</sup> Quant à la frontière occidentale, vous aurez pour frontière la grande mer : ce sera votre limite à l'occident.

<sup>7</sup> Voici quelle sera votre frontière septentrionale : à partir de la grande mer, vous la

tracerez pour vous par le mont Hor ; <sup>8</sup> depuis le mont Hor, vous la tracerez jusqu'à l'entrée de Hamath, et la frontière arrivera à Sedada ; <sup>9</sup> et la frontière continuera par Zéphron, pour arriver à Hatsar-Enan : ce sera votre limite au septentrion.

<sup>10</sup> Vous tracerez votre frontière orientale de Hatsar-Enan à Sépham ; <sup>11</sup> et la frontière descendra de Sépham vers Rébla, à l'est d'Aïn ; et la frontière descendra et s'étendra le long des collines qui flanquent la mer de Cénéreth à l'orient, <sup>12</sup> et la frontière descendra le long du Jourdain, pour arriver à la mer Salée. Tel sera votre pays selon les frontières tout autour. »

<sup>13</sup> Moïse donna cet ordre aux enfants d'Israël, en disant : « C'est là le pays que vous partagerez par le sort, et que Yahweh a ordonné de donner aux neuf tribus et à la demi-tribu. <sup>14</sup> Car la tribu des fils de Ruben, selon leurs maisons patriarcales, et la tribu des fils de Gad, selon leurs maisons patriarcales, ont reçu leur héritage ; la demi-tribu de Manassé a reçu son héritage. <sup>15</sup> Les deux tribus et la demi-tribu ont pris leur héritage au delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, du côté de l'orient, vers le levant. »

<sup>16</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>17</sup> « Voici les noms des hommes qui partageront le pays entre vous : Eléazar, le prêtre, et Josué, fils de Nun. <sup>18</sup> Vous prendrez encore un prince de chaque tribu pour vous partager le pays. <sup>19</sup> Voici les noms de ces hommes : Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphoné ; <sup>20</sup> pour la tribu des fils de Siméon, Samuel, fils d'Ammiud ; <sup>21</sup> pour

la tribu de Benjamin, Elidad, fils de Chaselon ;  
<sup>22</sup> pour la tribu des fils de Dan, le prince Bocci,  
fils de Jogli ; <sup>23</sup> pour les fils de Joseph : pour la  
tribu des fils de Manassé, le prince Hanniel, fils  
d'Ephod ; <sup>24</sup> et pour la tribu des fils d'Ephraïm, le  
prince Camuel, fils de Sephtan ; <sup>25</sup> pour la tribu  
des fils de Zabulon, le prince Elisaphan, fils de  
Pharnach ; <sup>26</sup> pour la tribu des fils d'Issachar, le  
prince Phaltiel, fils d'Ozan ; <sup>27</sup> pour la tribu des  
fils d'Aser, le prince Ahiud, fils de Salomi ; <sup>28</sup> pour  
la tribu des fils de Nephthali, le prince Phedaël,  
fils d'Ammiud. » — <sup>29</sup> Tels sont ceux à qui Yahweh  
ordonna de partager le pays de Canaan entre les  
enfants d'Israël.

## 35

<sup>1</sup> Yahweh parla à Moïse, dans les plaines de  
Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho,  
en disant : <sup>2</sup> « Ordonne aux enfants d'Israël  
de céder aux Lévites, sur l'héritage qu'ils  
posséderont, des villes pour y habiter. Vous  
donnerez aussi aux Lévites des lieux de pâture  
autour de ces villes. <sup>3</sup> Ils auront les villes pour y  
habiter, et leurs lieux de pâture seront pour leur  
gros bétail, pour leurs autres biens et pour tous  
leurs animaux. <sup>4</sup> Les lieux de pâture des villes  
que vous donnerez aux Lévites seront, à partir  
du mur de la ville, en dehors, de mille coudées  
tout autour. <sup>5</sup> Vous mesurerez, en dehors de la  
ville, deux mille coudées pour le côté oriental,  
deux mille coudées pour le côté méridional,  
deux mille coudées pour le côté occidental et  
deux mille coudées pour le côté septentrional ;

la ville sera au milieu : tels seront les lieux de pâture de leurs villes.

<sup>6</sup> Quant aux villes que vous donnerez aux Lévites, ce sont les six villes de refuge, que vous disposerez pour que le meurtrier s'y réfugie ; et, en plus, vous donnerez quarante-deux autres villes. <sup>7</sup> Ainsi toutes les villes que vous donnerez aux Lévites seront au nombre de quarante-huit villes avec leurs lieux de pâture. <sup>8</sup> Pour les villes que vous donnerez sur les possessions des enfants d'Israël, vous prendrez plus de ceux qui ont plus, et vous prendrez moins de ceux qui ont moins. Chacun cédera de ses villes aux Lévites à proportion de l'héritage qu'il aura reçu. »

<sup>9</sup> Yahweh parla à Moïse, en disant : <sup>10</sup> « Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Lorsque vous aurez passé le Jourdain et que vous serez entrés dans le pays de Canaan, <sup>11</sup> vous vous choisirez des villes qui soient pour vous des villes de refuge, où pourra se retirer le meurtrier qui aura tué quelqu'un par mégarde. <sup>12</sup> Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne soit pas mis à mort avant d'avoir comparu en jugement devant l'assemblée. <sup>13</sup> Quant aux villes que vous donnerez, vous aurez six villes de refuge. <sup>14</sup> Vous donnerez trois villes au-delà du Jourdain, et vous donnerez trois villes dans le pays de Canaan ; elles seront villes de refuge. <sup>15</sup> Ces six villes serviront de refuge pour les enfants d'Israël, pour l'étranger et pour celui qui demeure au milieu de vous, afin que tout homme qui aura tué quelqu'un par mégarde puisse s'y retirer.

<sup>16</sup> S'il l'a frappé avec un instrument de fer, et que la mort s'ensuive, c'est un meurtrier : le meurtrier sera puni de mort. <sup>17</sup> S'il l'a frappé, ayant à la main une pierre qui peut causer la mort, et que la mort s'ensuive, c'est un meurtrier : le meurtrier sera puni de mort. <sup>18</sup> S'il l'a frappé, ayant à la main un instrument de bois qui peut causer la mort, et que la mort s'ensuive, c'est un meurtrier : le meurtrier sera puni de mort. <sup>19</sup> Le vengeur du sang fera lui-même mourir le meurtrier ; quand il le rencontrera, il le tuera. <sup>20</sup> S'il a renversé un homme par haine, ou s'il lui a jeté quelque chose en guet-apens, et que la mort s'ensuive, <sup>21</sup> ou s'il l'a frappé de sa main par inimitié, et que la mort s'ensuive, celui qui a frappé sera puni de mort, c'est un meurtrier : le vengeur du sang fera mourir le meurtrier quand il le rencontrera.

<sup>22</sup> Mais s'il l'a renversé par hasard, sans inimitié, ou s'il lui a jeté quelque chose sans intention, <sup>23</sup> ou s'il a fait tomber sur lui par mégarde une pierre qui peut causer la mort, et que la mort s'ensuive, sans qu'il soit son ennemi et qu'il lui cherche du mal, <sup>24</sup> l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang, selon ces lois. <sup>25</sup> Et l'assemblée délivrera le meurtrier du vengeur du sang et le fera retourner dans la ville de refuge où il s'était enfui ; et il y demeurera jusqu'à la mort du grand prêtre qui a été oint de l'huile sainte. <sup>26</sup> Si le meurtrier sort avant ce temps du territoire de la ville de refuge où il s'est enfui, <sup>27</sup> et si le vengeur du sang le rencontre hors du territoire de sa ville de refuge, et si le



vengeur du sang tue le meurtrier, il ne sera pas coupable de meurtre ; <sup>28</sup> car le meurtrier doit demeurer dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du grand prêtre ; et, après la mort du grand prêtre, le meurtrier pourra retourner au pays où se trouve sa possession.

<sup>29</sup> Ces ordonnances fixeront le droit pour vous et pour vos descendants dans tous les lieux où vous habiterez.

<sup>30</sup> Quand un homme en a tué un autre, c'est sur la déposition de témoins qu'on ôtera la vie au meurtrier ; mais un seul témoin ne peut déposer pour faire condamner une personne à mort.

<sup>31</sup> Vous n'accepterez pas de rançon pour la vie d'un meurtrier dont le crime mérite la mort, car il doit être mis à mort. <sup>32</sup> Vous n'accepterez pas de rançon qui permette à celui qui s'est enfui dans sa ville de refuge de revenir habiter dans son pays avant la mort du grand prêtre. <sup>33</sup> Vous ne souillerez pas le pays où vous serez, car le sang souille le pays, et il n'y a pour le pays d'expiation pour le sang qui y a été répandu, que par le sang de celui qui l'a répandu. <sup>34</sup> Tu ne profaneras pas le pays où vous demeurerez, et au milieu duquel j'habite ; car je suis Yahweh, qui habite au milieu des enfants d'Israël. »

## 36

<sup>1</sup> Les Chefs des maisons patriarcales de la famille des fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, d'entre les familles des fils de Joseph, s'étant approchés, parlèrent devant Moïse et devant les princes, chefs de maisons patriarcales

des enfants d'Israël. <sup>2</sup> Ils dirent : « Yahweh a ordonné à mon seigneur de donner par le sort le pays en héritage aux enfants d'Israël ; mon seigneur a aussi reçu de Yahweh l'ordre de donner l'héritage de Salphaad, notre frère, à ses filles. <sup>3</sup> Si elles se marient à l'un des fils d'une autre tribu des enfants d'Israël, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères et il s'ajoutera à celui de la tribu dont elles feront partie, et il sera retranché du lot de notre héritage. <sup>4</sup> Et quand viendra le jubilé pour les enfants d'Israël, leur héritage sera ajouté à celui de la tribu dont elles feront partie, et leur héritage sera retranché de l'héritage de la tribu de nos pères. »

<sup>5</sup> Moïse donna ce commandement aux enfants d'Israël, sur l'ordre de Yahweh ; il dit : « La tribu des fils de Joseph a bien parlé. <sup>6</sup> Voici ce qu'ordonne Yahweh au sujet des filles de Salphaad : elles se marieront à qui elles voudront, pourvu qu'elles se marient dans une famille de la tribu de leur père ; <sup>7</sup> ainsi l'héritage des enfants d'Israël ne passera pas d'une tribu à une autre tribu, et les enfants d'Israël s'attacheront chacun à l'héritage de la tribu de ses pères. <sup>8</sup> Toute fille possédant un héritage dans quelque tribu des enfants d'Israël se mariera avec un homme d'une famille de la tribu de son père, afin que les enfants d'Israël conservent chacun l'héritage de ses pères. <sup>9</sup> Aucun héritage ne passera d'une tribu à une autre tribu, mais les tribus des enfants d'Israël s'attacheront chacune à son héritage. »

<sup>10</sup> Comme Yahweh l'avait ordonné à Moïse,

ainsi firent les filles de Salphaad. <sup>11</sup> Maala, Thersa, Héglâ, Melcha et Noa, filles de Salphaad, se marièrent avec des fils de leurs oncles ; <sup>12</sup> elles se marièrent dans les familles des fils de Manassé, fils de Joseph, et ainsi leur héritage resta dans la tribu de la famille de leur père.

<sup>13</sup> Telles sont les ordonnances et les lois que Yahweh donna par Moïse aux enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

**Sainte Bible néo-Crampon Libre**  
**The Holy Bible in French, néo-Crampon Libre**  
**translation**  
**Sainte Bible néo-Crampon Libre, une modernisation**  
**de la traduction catholique française de Crampon**  
copyright © 2022 CrossWire Bible Society

Language: français (French)

Une modernisation de la traduction catholique française de Crampon  
This translation is made available to you under the terms of the Creative Commons Attribution Share-Alike license 4.0.

You have permission to share and redistribute this Bible translation in any format and to make reasonable revisions and adaptations of this translation, provided that:

You include the above copyright and source information.

If you make any changes to the text, you must indicate that you did so in a way that makes it clear that the original licensor is not necessarily endorsing your changes.

If you redistribute this text, you must distribute your contributions under the same license as the original.

Pictures included with Scriptures and other documents on this site are licensed just for use with those Scriptures and documents. For other uses, please contact the respective copyright owners.

Note that in addition to the rules above, revising and adapting God's Word involves a great responsibility to be true to God's Word. See Revelation 22:18-19.

2022-11-11

---

PDF generated using Haiola and XeLaTeX on 11 Nov 2022 from source files dated 11 Nov 2022

07f7bf7c-1ce3-52e3-999f-41fc2e6dd849